

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984
(25^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Lundi 10 Septembre 1984.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Cessation de mandat et remplacement d'un député (p. 4401).
2. — Discussion et vote sur une motion de censure (p. 4404).

MM. Toubon,
Queyranne,
François d'Auberl,
Jans,
Hunault.

M. Fabius, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Explications de vote :

MM. Bartolone,
Pélicard,
Hage,
Alain Madelin.

Scrutin public à la tribune.

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

Clôture du scrutin.

Suspension et reprise de la séance (p. 4423).

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

3. — **Entreprises de presse** (p. 4423).

En conséquence, **est considéré comme adopté**, en troisième et nouvelle lecture, le projet de loi tendant à garantir la liberté de la presse et son pluralisme, à assurer la transparence financière des entreprises de presse et à favoriser leur développement, modifié par les amendements n° 1 à 90, 99 et 92 à 98.

M. Laberrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

4. — **Ordre du jour** (p. 4423).

PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

CESSATION DE MANDAT
ET REMPLACEMENT D'UN DEPUTE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant qu'il avait décidé de prolonger la mission temporaire confiée à Mme Gisèle Halimi, député de l'Isère.

Un député de l'union pour la démocratie française. Une ambassade ?...

M. le président. Le décret prolongeant cette mission a été publié au *Journal officiel* du 8 septembre.

En conséquence, j'ai pris acte :

— d'une part, de la cessation, le 9 septembre, à minuit, du mandat de Mme Gisèle Halimi ;

— d'autre part, de son remplacement par M. Maurice Rival, élu en même temps qu'elle à cet effet.

— 2 —

DISCUSSION ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par MM. Claude Labbé, Jean-Claude Gaudin et quatre-vingt-six membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en troisième et nouvelle lecture, du projet de loi tendant à garantir la liberté de la presse et son pluralisme, à assurer la transparence financière des entreprises de presse et à favoriser leur développement, modifié par les amendements nos 1 à 22 adoptés par l'Assemblée nationale et par les amendements nos 23 à 90, 99 et 92 à 98.

Ce texte a été publié en annexe au compte rendu de la séance du vendredi 7 septembre 1984.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée au cours de la même séance.

La parole est à M. Toubon, premier orateur inscrit.

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, Pierre Mauroy le 5 juillet, Laurent Fabius le 7 septembre, l'ancien Premier ministre et le nouveau, à deux mois de distance, engagent la responsabilité de leur gouvernement pour faire adopter sans débat le projet de loi sur le contrôle de la presse.

Rien n'a changé. Pour notre part, au terme de l'examen de ce projet, nous réaffirmons notre opposition totale. Parce que ce texte est inadapté à la structure de la presse en France ; faut-il, dans un pays où on ne lit que dix millions de quotidiens

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-huit signatures suivantes :

MM. Claude Labbé, Jean-Claude Gaudin, Jacques Chirac, Bernard Pons, Marc Lauriol, Gabriel Kaspareit, Maurice Couve de Murville, Roger Correze, Mme Nicole de Hauterlocque, MM. Michel Debré, Pierre Maurger, Jean-Paul Charé, Philippe Séguin, Emmanuel Aubert, Bruno Bourg-Broc, Mme Hélène Missette, MM. Claude Marcus, Jacques Toubon, Jean Foyer, Christian Bergelin, Pierre Messmer, Michel Cointat, Jean-Louis Gauduff, Jacques Chaban-Delmas, Michel Noir, Serge Charles, Charles Paccou, Pierre-Charles Krieg, Régis Perbet, Pierre-Bernard Cousté, Georges Tranchant, Charles Miosser, Jean Narquin, Yves Lanclen, René La Combe, Pierre Bachelet, Gérard Chasseguet, Hyacinthe Santoni, Olivier Guichard, Charles Haby, Didier Julla, Michel Péleard, Etienne Pinte, Germaln Sprauer, Bernard Rocher, Jean de Lipkowski, Jean de Préaumont, Alain Peyrefitte, Jean-Paul Fuchs, Francis Geug, Pierre Mieux, Pascal Clément, Jean Briane, Adrien Zeller, René Haby, Alain Madelin, Jean Proriot, Jean Brocard, Francisque Perrut, Albert Brochard, Henri Hayard, Germaln Gengenwin, Aimé Kergeris, Bernard Stasi, Charles Deprez, Jean Rigaud, Mme Louise Moreau, MM. Roger Lestas, Gilbert Gantier, Raymond Marcellin, Emmanuel Hamel, François d'Harcourt, Georges Mesmin, Jacques Barrat, Maurice Doussel, Charles Fèvre, Claude Blirraux, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, Jacques Dominati, Jean-Pierre Solson, Jean Bégault, Marcel Bigeard, Loïc Bouvard, François d'Aubert, Yves Sautter, Marcel Esdras, Charles Millon, Jean Sellinger.

— soit moins de la moitié de ce qui se lit en République fédérale d'Allemagne et en Angleterre —, où la télévision est totalement contrôlée par l'Etat, où, enfin, les groupes de presse ont une taille réduite, s'attaquer à la presse écrite indépendante ?

Nous sommes contre, aussi, parce qu'il est contraire au développement de la presse écrite qui se verra désormais enfermée dans un système de quotas.

Nous sommes contre parce que ce système est partisan, découpé comme un costume sur mesure pour frapper le seul groupe de presse qui publie les principaux journaux d'opposition ; parce que cette loi comprend des atteintes réelles, même si elles sont édulcorées, à l'égalité et à la liberté, ce qui rend certaines de ses dispositions contraires à la Constitution.

L'enjeu est donc vital. C'est pourquoi nous avons combattu ce texte comme jamais l'opposition parlementaire n'avait combattu un de vos projets. C'est pourquoi, aussi, le président de la République, le précédent gouvernement, l'actuel — et vous-même, monsieur le Premier ministre, à sa tête — vous voulez, de toute votre volonté crispée sur ce dérisoire objectif, qu'il soit voté dans le moindre délai. Voilà le seul et impérieux motif de ce recours au 49-3. Vous n'avez pas invoqué le retard des débats ; au demeurant, vous n'auriez pu le faire, puisque lorsque vous êtes intervenu, vendredi, plus de la moitié des amendements avaient déjà été examinés.

C'est le contenu même de la loi et sa signification qui expliquent enfin que vous ayez annoncé à la télévision que vous proposez d'en reporter l'application après la date prévue des prochaines élections législatives.

Ou bien cela veut dire que cette législation n'est pas si urgente, que la situation n'est pas aussi inquiétante que vous nous l'avez décrite. Alors, l'Assemblée nationale aurait pu se consacrer plus utilement à des projets plus en rapport avec les vrais problèmes des Français. En tout cas, au point où nous en sommes, vous auriez pu accepter de modifier ce projet, afin que les quotas s'appliquent seulement à l'avenir, quand un groupe de presse les atteindra, et que les groupes qui les dépassent actuellement ne soient pas frappés. Ainsi, la loi n'aurait-elle pas été un règlement de compte politique.

Ou bien, et je parierais, mes chers collègues, pour cette hypothèse, vous avez simplement regardé le calendrier. Vous avez constaté que si la loi était promulguée dans les semaines qui viennent, la vente forcée d'un ou de plusieurs journaux du groupe du Figaro se passerait en pleine campagne des élections législatives, au printemps 1986.

Si cette loi était la bonne loi que vous dites, monsieur le Premier ministre, vous seriez content de cette coïncidence de date et vous brandiriez cette opération de démantèlement du groupe Hirsch comme un atout dans la campagne de la majorité sortante. Au contraire, vous voulez qu'on n'en parle plus jusqu'après les élections. C'est du simple bon sens, de votre part : la loi vous paraît être un argument qui sera utilisé contre vous et qui entraînera l'hostilité des électeurs.

Contrairement à ce que vous avez déclaré mercredi à la télévision et vendredi ici-même, il n'y a donc pas de concession de votre part ni de manifestation d'un libéralisme nouveau ; vous mettez simplement la loi au congélateur, en attendant de savoir comment vous en servir et en espérant qu'on n'en parlera plus ! C'est le comble du cynisme !

D'ailleurs, monsieur le Premier ministre, étonnant *flash-back* dans l'histoire de France, en 1829, il y avait aussi « un plus jeune chef de gouvernement » que la royauté ait connu : c'était le duc Decazes. Lui aussi avait défendu une loi contre la presse devant une chambre des députés également introuvable. Lui aussi, il se dressait en défenseur de la liberté et, quelque temps après, ce fut la chute du règne de Charles X. Comme on voit, la jeunesse ne procure pas toute impunité. C'est un fâcheux précédent, en tout cas, pour un jeune Premier ministre !

Vous prenez désormais la responsabilité de la loi la plus « crispée », crispée sur votre pouvoir sourd à toute critique et intolérant à tout ce qui s'oppose à lui. Crayez-vous que cela cadre avec vos proclamations sur le rassemblement et le dialogue ?

Votre politique d'information, de manière générale, est fermée, crispée, partisane. Allez-vous, dans votre gouvernement, l'infléchir, ou comme M. Jospin l'a dit hier à la radio, considérez-vous après tout ces libertés — de la communication, de la presse, de l'information — comme des « libertés de luxe » — je le cite ?

Voilà la quatrième loi qu'à la tête du Gouvernement vous voulez faire voter par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Je crois qu'elle déparera sérieusement votre panoplie de « rassembleur » et de « modernisateur » officiel. Elle constitue un bel exemple de la manœuvre politicienne que le pouvoir conduit depuis deux mois. Nous ne voulons pas seulement, en effet, censurer aujourd'hui votre loi de censure. C'est votre politique tout entière, votre gouvernement, vous-même en tant que Premier ministre, que nous jugerons et que nous demanderons à l'Assemblée nationale de sanctionner.

« Fabius-le changement ». Que n'a-t-on lu, entendu et vu sur ce thème depuis quelques semaines ! Il paraît que vous bouleversez le paysage politique — je voudrais bien, d'ailleurs, ne serait-ce que pour vous faire plaisir ! Certes, la campagne est bien faite. La propagande marche à fond. La lueur des flashes en éblouit plus d'un. Mais voyons ce qu'il y a derrière.

D'abord, j'en suis d'accord, il y a un vrai changement de priorité dans la gestion des finances publiques. Pendant deux ans ou presque, votre gouvernement — celui dans lequel vous étiez — a cherché systématiquement toutes les occasions de dépenses ; on vous avait d'ailleurs laissé de quoi. Depuis un an maintenant, vous avez peur de trop dépenser ; vous cherchez comment dépenser moins. Il faut dire que vous n'avez plus grand-chose ! Vous lutez contre les déficits, après les avoir creusés. Je ne vous accablai pas de la comparaison avec le fameux sapeur Camember, je dirai simplement que c'est un retournement de vos conceptions, et que nous en prenons acte.

Mais le résultat est loin de vos intentions : d'après les informations publiées, le déficit réel du budget de 1984 serait de 170 milliards de francs, soit 4,2 p. 100 de la valeur de la production nationale. C'est très au-dessus de votre objectif de 3 p. 100. La dette extérieure, quant à elle, tourne autour de 500 milliards de francs. Elle est quatre fois supérieure à ce qu'elle était il y a trois ans et a encore augmenté cette année.

Voilà pour ce qui est du changement vrai.

Ensuite, et principalement, il s'agit pour vous, pour votre gouvernement et pour la majorité, d'une opération de changement d'image, c'est-à-dire d'une opération de publicité.

Vous êtes un adepte du changement de langage. Mais croyez-vous que ce soit la solution miracle grâce à laquelle vous obtiendrez la fin des difficultés et un nouveau soutien populaire ? Je pense en effet, qu'il faut parler comme tout le monde et je n'ai pas d'ailleurs le sentiment que vous soyez le seul à le faire. Mais changer de langage, monsieur le Premier ministre, c'est souvent faire l'économie d'un effort réel pour trouver les vraies solutions. On continue à patauger, mais on emploie d'autres mots, et on espère que cela fera comme si on avait résolu le problème. C'est, au sens technique, du trompe-l'œil.

Vous tentez aussi de tirer les leçons de vos échecs : échec pour conjurer la crise, en particulier le chômage ; échec dans l'opinion publique par votre attitude sectaire, méprisante, qui n'a cessé d'opposer les Français les uns aux autres. En juillet dans votre déclaration de programme, la semaine dernière à la télévision, vous vous faites petit, discret, séducteur, aimable. Vieille recette !

Un journaliste n'écrivait-il pas après votre émission télévisée : « Comme tout pouvoir qui se trouve en position de faiblesse, les socialistes s'efforcent à la décrispation » ? Tant il est vrai que celui qui est en train de demander l'armistice est celui qui est en train de perdre la guerre, et pas l'inverse, on aurait un peu tendance à l'oublier ces temps-ci. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

En fait, vous ne cherchez, par quelques subterfuges, qu'à reconquérir une opinion publique qui vous abandonne et cela en vue d'essayer de garder le pouvoir.

Pour ne pas trop prendre de risques, d'ailleurs, vous continuez à proclamer votre socialisme. On en vient à se demander aujourd'hui si être socialiste en France ce n'est pas simplement suivre les évolutions du président Mitterrand et, en louvoyant, essayer de faire réélire le maximum de députés socialistes sortants.

Comportement politicien que tout cela ! Vous n'êtes, j'en ai le sentiment, ni « rassembleur » ni moderne. Vous êtes électoral. Ce n'est pas déshonorant mais cela n'a jamais donné de bons résultats pour la France. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

La vérité ? Vous nous avez promis de toujours la dire, de « parler vrai », comme disent les gens dans le vent. Alors, quelle est la vérité, je vous le demande, pour la fameuse baisse des prélèvements obligatoires ?

Nous croyons savoir qu'il va y avoir une baisse de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, soit environ dix milliards de francs. On a aussi annoncé dix milliards de baisse sur la taxe professionnelle pour les entreprises. On parle au total d'une trentaine de milliards de détaxation par rapport au budget de cette année. Fort bien ! Voilà une mesure qui va dans le bon sens. Mais qu'avons-nous appris depuis, ou en même temps ?

Que la hausse du téléphone représentera pour les entreprises, par exemple — le calcul a été fait —, une augmentation de six milliards de francs en 1985 et, pour les particuliers et les entreprises, au total huit milliards de francs.

La hausse de l'essence ? En juillet, vingt-deux centimes par litre, soit pour l'Etat huit milliards de recettes au total. On parle maintenant de quarante centimes par litre en plus, c'est-à-dire encore treize milliards pris dans la poche de l'automobiliste. Si ce n'est pas sur l'essence, de toute façon, il faut que vous trouviez dix à quinze milliards de recettes supplémentaires pour « boucler le budget », comme on dit.

Je vous rappelle, en outre, qu'il y a autant de possesseurs de voitures et autant d'abonnés au téléphone qu'il y a de contribuables à l'impôt sur le revenu.

Pensez-vous alors que les Français vont gober tout ça ? Certainement pas ! Ils verront bien vite que ce n'est que de la poudre aux yeux. Vous me faites penser à ce prestidigitateur qui, en vous remettant votre montre, vous pique votre portefeuille.

La vérité, l'avez-vous dite aussi pour l'enseignement privé ? Oui, je crois, mais bien involontairement. Vous avez laissé échapper, au cours de l'émission à laquelle vous participiez mercredi dernier : « Par rapport... au service public unifié de l'éducation, ce n'est pas ce qui va se faire immédiatement après les propositions de M. Chevènement. » Le mot : « immédiatement » n'est pas passé inaperçu, notamment des responsables des syndicats laïcs.

Cela signifie-t-il que vous voulez calmer le jeu, vous débarrasser d'une affaire empoisonnante et attendre une occasion favorable pour faire ce que vous n'avez pas pu faire tout de suite ? Ça ressemble exactement à ce que j'ai dénoncé à propos de la loi sur la presse.

M. Queyranne, le rapporteur de ce texte, disait lui-même : « Il n'est pas question d'un règlement de compte pré-électoral. »

Braves collègues socialistes ! Pas avant les élections, n'est-ce pas ? Cela ferait mauvais effet. Mais après, la curée ! Allons-y ! C'est exactement ce que vous nous préparez, et sur la presse et sur l'enseignement privé.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jacques Toubon. Voilà deux domaines dans lesquels nous souhaiterions que vous fassiez la démonstration, monsieur le Premier ministre, de votre franchise, tant vantée par vos amis. Je serais tout prêt, quant à moi, à lui rendre hommage, si elle se manifestait.

M. Pierre Micau. Vous pouvez attendre !

M. Jacques Toubon. La modernisation, aussi, parlons-en ! Elle n'est pas votre fait. Vous y êtes contraint, vous ne pouvez l'éviter, sauf à faire mourir nombre d'entreprises, mais vous ne la conduisez pas réellement. Contrairement à vos déclarations, elle n'est pas votre projet, elle n'a pas de contenu. C'est un mot, une affiche dont on ne sait pas ce qu'elle recouvre. En trois ans, vous auriez pu pourtant vous faire une idée !

Ne me dites pas, par exemple, que moderniser, c'est parvenir à l'équilibre des comptes des entreprises nationales ! A force de se séparer de leurs branches déficitaires et de réduire leurs effectifs, elles ont des chances d'y parvenir en effet. Mais ce n'est pas un progrès, ni pour ces entreprises, ni pour leurs travailleurs, ni pour la collectivité nationale tout entière. C'est seulement un argument que vous espérez pouvoir retirer à l'opposition dans la campagne électorale.

Moderniser, c'est rendre compétitif, c'est développer. Cela exigerait, par exemple, que vous annuliez ce que vous avez fait depuis 1981, en particulier les nationalisations et l'accroissement des charges fiscales et sociales. Le proposez-vous ? Non ! Ne vous étonnez pas, alors, que, pour la plupart des Français, votre modernisation reste seulement une incantation, un thème à variations. Ils ne vous croiront que si vous changez de mélodie.

En fin de compte, cette politique, pour l'essentiel inchangée, et ce discours trompeur sont portés par la peur, et non par l'espoir : peur de la faillite et de la dévaluation, peur du mécontentement des citoyens, peur de perdre les élections.

Vous dites vous-même d'ailleurs, très officiellement, qu'il n'y a pas de changement de cap. Prenons par ordre d'importance :

François Mitterrand, en Savoie : « Je continue dans la perspective du socialisme. » Vous-même, à Antenne 2, vous vous inscrivez dans la ligne du socialisme moderne. M. Jospin, hier, a longuement expliqué ce qu'est être socialiste aujourd'hui et vous a apporté le soutien du parti socialiste, dans la mesure où vos objectifs sont les siens. Jean Poperein, enfin, demandait, il y a quelques jours, qu'on lui donne des preuves d'un changement de politique. C'est ce que nous demandons nous aussi !

Nous avons tous le sentiment d'une illusion et d'une manœuvre. Aussi, ne comptez pas sur nous, quels que soient nos âges, nos origines, nos positions, pour nous associer à cette opération politicienne et participer à la confusion. Le minimum qu'attend de nous le pays — de vous et de nous — c'est la clarté. Nous n'y manquerons pas et nous avons la certitude de mieux servir ainsi les intérêts du pays qu'en nous prêtant à je ne sais quel rassemblement factice.

Mais le plus important, ce n'est pas ce que vous faites aujourd'hui, c'est demain. A supposer que vos objectifs soient réels, pouvez-vous réussir à les atteindre ? Je ne le crois pas et je le regrette. Comme l'écrivait le président Edgar Faure il y a quelques années : « Il n'y a pas de politique sans risque, mais il y a des politiques sans chance. »

Pourquoi la vôtre n'a-t-elle pas de chance ? D'abord, parce que vos propositions sont vagues, illusoires et éculées, notamment, monsieur le Premier ministre, pour la question la plus importante et que vous avez d'ailleurs vous-même qualifiée de telle, le chômage. Nous avons déjà dit que vos « cinq fronts » ne sont qu'une nouvelle mouture des actions inscrites dans le plan intérimaire 1982-1983, auquel vous avez participé. On connaît le résultat.

La formation ? Allez-vous finir par mettre tout le monde à l'école ? Qui paiera si ce n'est, au bout du compte, les entreprises ?

M. Jean-Louis Goasduff. Elles sont ruinées.

M. Jacques Toubon. La capacité de l'éducation nationale est-elle extensible à l'infini ?

Contrairement à ce que vous dites, l'effort de scolarisation et de formation a atteint un niveau qui ne pourra être de beaucoup dépassé. L'effet sur le chômage sera donc très faible dans les mois qui viennent et peut-être un peu plus grand dans quelques années si votre politique n'est pas seulement quantitative, mais si elle accroît durablement et réellement les qualifications.

Les emplois d'utilité publique ? Permettez-vous moi de vous rappeler, monsieur le Premier ministre, qu'on en parle depuis longtemps ; vous le faites aujourd'hui ; je crains qu'on ne continue à évoquer la question pendant encore longtemps.

La flexibilité du travail ? Cela peut permettre de partager des emplois existants, certes, mais pas d'en créer beaucoup. Or, la question posée, c'est la création d'emplois.

Quant à la croissance et à la création de nouvelles entreprises, pensez-vous y changer quelque chose, alors que la confiance s'est évanouie ?

Rien de bien concret non plus en ce qui concerne la sécurité. Certes, un reniement — et il est de taille — : reconnaître qu'il existe, comme vous dites, un réel sentiment d'insécurité, c'est un véritable tête-à-tête pour ceux qui prétendaient que ce sentiment était une création de « l'idéologie sécuritaire de la droite ». (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Pour le reste, des banalités : prévention, répression et réparation des dommages aux victimes ; et puis une certaine démagogie quand vous proposez d'appliquer la peine maximale aux assassins de policiers, en attendant la création, dans le nouveau code pénal, d'une peine de substitution à la peine de mort.

Monsieur le Premier ministre, vous savez fort bien que la réforme du code pénal ne sortira pas de sitôt et que la peine maximale est aujourd'hui très insuffisante dans son exécution.

Je m'en réjouis, personnellement ; vous avez certainement progressé dans ce difficile problème, mais vous êtes encore loin du compte.

Troisièmement, vous êtes aussi handicapé par vos propres contradictions...

M. Marc Lauriol. Et il y en a !

M. Jacques Toubon. ... et là il faut bien reconnaître que vous avez la mémoire bien courte.

M. Marc Lauriol. Oh, oui !

J'ai relu attentivement vos discours de 1981 et de 1982 quand vous étiez ministre du budget du gouvernement Mauroy. C'est édifiant ! Vous y proposez la « stratégie de relance par l'engagement de l'Etat », « le déficit de relance » ; vous affirmez que le profit n'assure pas l'investissement et que l'investissement n'assure pas l'emploi. Vous parez les grandes entreprises publiques de toutes les vertus. Et, maintenant, vous dites le contraire.

Au printemps de 1982, vous avez persévéré. Vous en avez même rajouté en déclarant : « Le temps est venu d'une relance de la relance ». La relance au carré ! Quelques années plus tôt, d'ailleurs, cultivant la contradiction, vous rejetiez, dans un livre sur la réduction des inégalités, l'égalisation des chances dans l'éducation et vous proposiez la voie de l'autogestion. Ce n'est pas, semble-t-il, ce que vous avez fait mercredi soir.

Je sais bien, monsieur le Premier ministre, qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'idée. Mais franchement, votre intelligence, reconnue, avait-elle besoin de cette sorte de preuve ? (*Sourires.*)

Ces revirements fondamentaux signifient avant tout, et c'est grave, que vos convictions et celles de ceux qui vous entourent sont à géométrie variable, évoluant au gré des sondages et des échecs électoraux.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Toubon. Rien dans cette attitude ne peut attirer la confiance, qui a besoin de certitudes. Pas plus que cette façon que vous avez de renier votre prédécesseur, comme vous dites, son action et la vôtre à ses côtés.

M. Jean-Claude Gaudin. Bravo !

M. Jacques Toubon. Ce sont là des choses qui ne plaisent pas aux Français, pour qui la fidélité reste une qualité maîtresse.

Enfin, vous ne disposez plus de la base politique indispensable dans une entreprise de renouveau. Vous appelez depuis un mois et demi au rassemblement mais, pour le moment, de votre côté c'est plutôt le rétrécissement ! Vous vous retrouvez avec votre seul groupe socialiste, qui est certes majoritaire arithmétique...

M. Robert-André Vivien. Et encre !

M. Jean-Claude Gaudin. Ils ne sont pas tous d'accord !

M. Robert-André Vivien. Rocardiens, levez-vous !

M. Jacques Toubon. ... mais le contrat passé en 1981 avec les électeurs n'existe plus.

M. Claude Labbé II est caduque !

M. Jacques Toubon. Vous voulez faire une politique contraire à celle sur laquelle vous avez été élus. Il n'y a plus d'union de la gauche, votre stratégie depuis 1965. Vous ne représentez aujourd'hui, avec la majorité parlementaire, pas plus de 20 p. 100 des électeurs. C'est une situation insoutenable au regard des institutions de la V^e République, dont le caractère démocratique repose tout entier sur le fait que c'est au moment des élections, et pas après, que se forme la majorité et que se définit la politique qu'elle mènera. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Grâce aux règles de la Constitution, grâce au scrutin majoritaire, les électeurs désignent directement le Président et le Gouvernement, la majorité présidentielle et la majorité parlementaire, et se prononcent sur la politique que feront ceux qu'ils élisent. C'est ce droit essentiel que vous allez détruire par la proportionnelle, qui provoquera la résurrection des « comitards » chargés de former les gouvernements, et c'est ce droit qui vous manque d'ores et déjà aujourd'hui.

Voilà pourquoi nous avons proposé de revenir devant le corps électoral afin que soit établi de nouveau le contrat de confiance...

M. Pierre-Charles Krieg. Fubius, ce n'est pas Darty ! (*Rires.*)

M. Jacques Toubon. ... sans lequel rien ne peut se faire, en particulier dans les moments difficiles. Pour en sortir, il faut donc une autre politique. Ce n'est pas ici le cadre pour en décrire les détails, mais je dirai quelles en sont les bases et quels en sont les objectifs.

Les objectifs de la France, et donc de son Gouvernement, doivent être des objectifs de dépassement et non des objectifs de compromis.

Je crois que vous faites fausse route en recherchant une troisième voie, un juste milieu ou une combinaison entre le socialisme et le libéralisme. Elle existe peut-être en théorie, intellectuellement, mais elle débouche dans la réalité sur l'immobilisme et l'impuissance. Social-démocratie de gauche ou social-démocratie de droite : le résultat sera le même.

Certes, j'entends dire : « Les Français veulent poser leur sac un moment sur le bord de la route, ils ne veulent plus se battre, personne ne pourra les bouger et les mobiliser. » Je sais bien qu'un certain pessimisme et une certaine apathie ont saisi nos concitoyens. Mais je sais aussi, comme vous tous, mes chers collègues, qu'il y a quarante ans et plus, ceux qui devaient gagner la guerre, c'étaient l'Allemagne, Vichy, les Français indifférents du *Chagrin et la Pitié*. Eh bien, ce sont les autres qui l'ont gagnée : les alliés et le général de Gaulle, une poignée de Français libres et de résistants. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur divers bancs de l'Union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

On peut toujours renverser le destin, si fatal qu'il paraisse !

M. Guy Ducoloné. C'est sans doute pour défendre Hersant que vous dites ça !

M. Jacques Toubon. Dans la bataille d'aujourd'hui, notre vocation à tous, élus du suffrage universel, responsables politiques, intellectuels, savants, dirigeants d'entreprise, c'est de dire l'espoir et non la résignation.

Le choix que nous devons proposer aux Français, ce ne sera pas le retour de balancier du socialisme vers le libéralisme, en attendant qu'un jour, peut-être, il reparte dans l'autre sens. Il faut dépasser cette alternance sur place : il faut avancer en changeant.

Nous ne reprendrons pas la direction du pays pour gérer la situation actuelle. Nous n'agirons pas comme des fonctionnaires, neutres, impartiaux, voués aux solutions moyennes, administratives, réglementaires. Nous voulons marcher hors des sentiers battus, là où se trouve l'avenir, sans nous laisser aller à ménager la chèvre et le chou.

C'est comme en alpinisme : quand on veut avancer, on ne peut pas garder quatre prises, il y a un moment où il faut avancer une main ou un pied. Ayons le courage de dire que la société de l'avenir sera prospère si nous savons y prendre des risques, car le risque, c'est la chance.

M. Roland Beix. Baratin !

M. Jacques Toubon. Je suis partisan, pour ma part, de rétablir dans les écoles les cours d'instruction civique et de morale. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Roland Beix. Vous les avez supprimés !

M. Jean-Jack Queyranne. C'est vrai !

M. Robert-André Vivien. La morale les fait rire !

M. Robert Wagner. Et c'est le groupe des enseignants !

M. Jacques Toubon. Que cela se fasse maintenant ou un peu plus tard, je proposerais que quelques-uns de nos vieux proverbes soient modifiés ou carrément renversés.

Ainsi, je crois qu'il faudrait cesser d'enseigner, presque au XXI^e siècle, que « l'argent ne fait pas le bonheur » et qu'« un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».

L'argent et la prospérité sont un élément indispensable du bonheur individuel et collectif. Et il faut savoir quelquefois sacrifier quelque chose du présent pour préparer l'avenir.

Voilà les conditions d'un nouveau progrès. Pour être mieux, il faut avoir plus. La crise d'aujourd'hui nous le montre ; elle balaie toutes les théories de croissance douce, de partage des acquis, et même d'Etat providence.

M. Guy Ducoloné. Chacun sait qu'on ne prête qu'aux riches !

M. Robert-André Vivien. A La Courneuve, Ducoloné !

M. Jacques Toubon. Le conflit, contrairement à ce que vous avez dit à la télévision, monsieur le Premier ministre, n'est pas entre relance et ralentir. Le choix, ou plutôt l'absence de choix, n'est pas entre relance et déséquilibre ou austérité et équilibre.

Le choix, celui que nous proposons, celui que vous devriez assumer, est entre une politique qui compte sur l'Etat pour tout et une politique qui compte d'abord sur les particuliers, les entreprises, les collectivités de base et qui, pour leur permettre de faire ce bond en avant, leur assure la liberté.

Voilà pourquoi Jacques Chirac a pris dernièrement dix engagements correspondant à dix objectifs prioritaires de libération. Il faut croire, il faut que nous croyions tous que nous pouvons y parvenir. Que nous pouvons par exemple — c'est le nœud de la situation — créer de nouveaux emplois dans de nouvelles entreprises malgré l'évolution des techniques de production.

Il est à la mode de dire que l'évolution technologique nous condamne à voir diminuer les emplois, en particulier dans l'industrie. Pourtant, aux Etats-Unis, pays à la technologie la plus avancée, six millions et demi d'emplois ont été créés depuis 1982, dont un million et demi dans l'industrie. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Roger Corréze. C'est tout de même mieux que la politique des filières !

M. Guy Ducoloné. Le dollar érase les autres monnaies !

M. Dominique Frelaut. Vous êtes le chantre du dollar à neuf francs vingt, monsieur Toubon !

M. Jacques Toubon. Il n'y a donc pas de fatalité pour que les progrès de la productivité réduisent toujours plus les postes de travail.

Mais cet allègement, cette incitation, nous ne les obtiendrons que par la diminution de la taille et du contrôle de l'Etat. Cela exige un effort volontaire fondé sur une conviction très ferme. Par là passe la liberté, qui provoque la chance, la mobilité, le dynamisme.

Cette chance, cette énergie, à leur tour, produiront la croissance ; et seule cette croissance nous donnera à la fois la richesse, l'emploi et le bien-être.

Voilà ce que nous proposons, voilà nos objectifs de dépassement.

Nous allons voter contre votre gouvernement parce que vous n'avez pas notre confiance, ni celle de la majorité des Français. Rien ne se fera en effet sans la confiance restaurée : la confiance de chacun en soi-même, qui s'oppose à l'assistance ; la confiance en ceux qui gouvernent, auxquels on demande l'ordre, la stabilité et l'équité ; la confiance dans le destin du pays par l'appartenance à une communauté nationale qui transforme chaque destin individuel ; enfin, la confiance dans les possibilités de l'avenir.

Cette résurrection de l'esprit public, monsieur le Premier ministre, ne passe pas principalement par l'intervention de l'Etat, mais par le courage des citoyens eux-mêmes. C'est ce qui vous manque, c'est ce que nous voulons : faire confiance aux Français pour qu'ils reprennent confiance en la France ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, « qui veut trop prouver ne prouve rien ».

Ce vieil adage, la droite vient d'en faire une nouvelle fois la démonstration en déposant une motion de censure suite à l'engagement de responsabilité du Gouvernement sur le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse.

A lire les considérants de cette motion de censure, on constatera à nouveau que la démesure a pris le pas sur l'objectivité, que l'invective s'est substituée à l'argumentation et que l'hypocrisie cherche à triompher de la vérité.

Il faut rétablir cette vérité, il faut revenir à l'objet même de ce débat, dont M. Toubon, qui avait probablement un discours rentré, a cherché à nous éloigner.

Depuis des mois, l'opposition cherche à faire croire que ce texte violerait les principes constitutionnels des libertés. Mais la répétition, l'amalgame, voire le matraquage, s'ils peuvent être des techniques de communication, ou plutôt des techniques de mise en condition de l'opinion, ne sauraient suffire à fonder une fausse condamnation.

Je répondrai donc d'abord sur le plan des libertés. Au-delà des mots, au-delà des proclamations théoriques et formelles, l'histoire nous apprend que les vrais défenseurs de la liberté ont toujours été ceux qui ont permis qu'elle s'exerce concrètement.

Ainsi en est-il de la liberté de la presse, qui est l'une des dimensions d'une liberté fondamentale, la liberté d'expression et de communication des pensées et des opinions, proclamée par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme. C'est la liberté de l'auteur, celle du rédacteur, celle de l'imprimeur, celle de l'éditeur, qui est affirmée, ce qui signifie qu'elle doit s'exercer en l'absence de toute autorisation préalable, de tout visa, de toute censure, c'est-à-dire des instruments de l'arbitraire sous l'Ancien régime.

Cette liberté fondamentale, après les avatars des deux empires et des trois monarchies, la III^e République l'a codifiée avec la grande loi du 29 juillet 1881, proposée par Jules Ferry. Cette loi de 1881, qui pourrait prétendre que le projet de loi en modifie ou en supprime la moindre disposition? Non, ce projet n'instaure ni autorisation préalable de l'administration pour la création ou la publication d'un journal, ni contrôle sur l'expression des idées, ni censure sur le contenu des articles.

Autre élément fondamental de la liberté de la presse : la loi de 1935, qui constitue le statut professionnel des journalistes, unique au monde par l'originalité de ses dispositions, avec l'instauration de la clause de conscience.

M. Pierre-Charles Krieg. Ce n'est pas vous qui l'avez faite !

M. Jean-Jack Queyranne. Non seulement le projet de loi ne réduit en rien les garanties données individuellement à chaque journaliste, mais il les renforce en prévoyant que tout quotidien d'information politique et générale doit disposer de sa propre équipe rédactionnelle. L'article 13 est la première reconnaissance légale de l'existence d'une rédaction autonome comme fondement du pluralisme. Le principe est clair : il vise tout simplement à éviter qu'un titre ne soit que le prête-nom d'un autre journal et que l'on prétende publier un vrai quotidien sans journalistes professionnels.

Sur ce plan, je relèverai à nouveau l'embaras de la droite, qui s'est refusée, ici, à adopter cette disposition, et qui l'a supprimée là-bas, au Sénat, sous le prétexte étonnant d'inconstitutionnalité.

Je répondrai à l'argumentation de M. Dailly, qui voit dans l'existence d'une équipe rédactionnelle une atteinte à la liberté d'expression. Le projet de loi n'interdit nullement à une personne d'écrire dans un journal, que ce soit épisodiquement ou à titre régulier : dans ce cas, elle devient au bout d'un certain temps journaliste professionnel. Il pose simplement un principe qui accorde au lecteur la garantie minimale de l'existence réelle du journal qu'il achète.

A la différence de la droite, nous estimons que « l'équipe rédactionnelle est une condition de la liberté d'expression ». Cette formulation est très exactement celle retenue par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa résolution sur les concentrations de presse, adoptée le 16 décembre 1974 et dont je rappelle le quatrième considérant, qui est toujours d'actualité :

« Partageant les inquiétudes souvent exprimées selon les quelles une diminution du nombre total des journaux possédant leur propre unité rédactionnelle complète, ou une concentration du contrôle effectif d'un nombre croissant de tels journaux entre ces mêmes mains, risque de porter atteinte aux droits garantis par l'article 10 de la convention européenne des droits de l'homme ».

A la vraie liberté d'expression, source du pluralisme, la droite semble préférer le bon vouloir, le bon plaisir des patrons de presse, que François Mauriac stigmatisait déjà avant guerre, au moment du rachat du *Temps* : « Enfin, comment l'admettre, on nous a vendus sans nous le dire avec les membres. Nous avons été traités comme un troupeau de bœufs... Tel est un peu l'état d'esprit de ces magnats qui s'emparent de grands journaux ».

Mais la liberté de la presse ne se réduit pas uniquement à la liberté de l'éditeur ou du journaliste. Dans une démocratie, elle doit aussi être effective pour le lecteur : celui-ci doit pouvoir accéder à une presse libre, c'est-à-dire pluraliste, exprimant la diversité des opinions.

Au cours des longues discussions qui ont marqué l'examen de ce projet de loi, la droite n'a eu qu'un seul slogan : laissez faire la loi du marché ! Comme si celle-ci était de nature à établir par son simple jeu naturel le pluralisme de la presse,

condition indispensable du débat d'idées. Nous savons tous que quand elle conduit à des concentrations abusives, à la constitution de monopoles, la liberté de l'information est sévèrement entravée.

La droite appelle naturellement à la rescousse la liberté d'entreprendre, mais celle-ci, et le Conseil constitutionnel le rappelait dans sa décision du 27 juillet 1982, n'est « ni générale, ni absolue », et aucun pays, même le plus farouchement attaché à la libre entreprise, n'a pu se passer d'un droit de la concurrence, c'est-à-dire d'un droit limitant la liberté d'entreprendre pour, précisément, permettre l'exercice de cette liberté.

C'est ainsi qu'une loi anti-trust est, par définition, non pas contraire à la liberté d'entreprendre, mais favorable à la liberté du marché parce qu'elle permet d'éviter les abus de position dominante et les concentrations excessives.

L'exigence de cette législation anti-trust, anti-concentration, s'impose d'autant plus dans le domaine de la presse qu'elle doit justement se concilier avec l'exercice d'une liberté fondamentale.

Aux pseudo-libéraux nous disons très clairement que les règles du marché ne peuvent servir de mètre-étalon pour garantir la liberté d'expression. Celle-ci ne peut être le privilège de quelques-uns et la liberté n'a jamais eu pour fonction de légitimer ces privilèges.

Il s'agit là d'un vieux débat qui, depuis plus de deux siècles, oppose les soi-disants libéraux aux vrais défenseurs de la liberté. Dans notre pays, le combat de la gauche s'est toujours identifié à la promotion des libertés, même — et je dirai surtout — quand il s'agit de mettre en cause des intérêts particuliers et de limiter les puissances financières.

Il n'y a de véritable liberté de la presse que là où s'exerce le pluralisme des entreprises de presse avec, comme préalable indispensable, la transparence de la propriété, donc la transparence des opérations de transfert et de cession éventuelles de ces mêmes entreprises.

Loin de constituer une machine de guerre contre une liberté fondamentale, le projet de loi obéit au contraire à des considérations juridiques et morales qui ont été depuis longtemps affirmées dans notre pays comme dans les grandes démocraties occidentales.

Il faut d'abord rappeler que, dès l'entre-deux-guerres, les professeurs, les maîtres des libertés publiques, soulignaient qu'après avoir affranchi la presse de la tutelle du pouvoir politique, il restait à la protéger des excès de la puissance financière.

Je ne citerai parmi d'autres que Eisenmann, qui notait avec force : « Le problème de la liberté de la presse n'est pas résolu par le seul fait d'avoir assumé son indépendance vis-à-vis des gouvernements. Il faudrait l'assurer également vis-à-vis d'hommes, de groupes qui disposent de moyens matériels, de moyens de puissance extrêmement forts. Un démocrate ne peut pas davantage admettre que quelques hommes puissent en raison de leur richesse diriger ou façonner l'opinion — tout particulièrement si leur influence reste occulte — qu'il ne reconnait ce pouvoir aux gouvernants eux-mêmes ».

Avec ce projet de loi, nous sommes fidèles à cette réflexion fondamentale qui devait inspirer les rédacteurs de l'ordonnance de 1944. Le projet en reprend les principes et en actualise les dispositions.

Il faut rappeler une nouvelle fois que les résistants, dont M. Touhon a parlé, après avoir pu mesurer l'odieuse avilissement de la presse d'avant guerre, avaient voulu, selon les termes mêmes du général de Gaulle, « une grande presse honnête et libre, affranchie des puissances de l'argent ». C'était il y a tout juste quarante ans, le 26 août 1944, dans l'enthousiasme de Paris libéré, une des premières décisions du Gouvernement provisoire de la République, un acte d'unité nationale, l'espoir d'une démocratie retrouvée, le rassemblement de tout un peuple, la soif d'une information libre qui devait conduire dans les mois suivants à l'éclosion de très nombreux titres.

Nous restons fidèles à l'inspiration de cette ordonnance qui, il faut bien le dire, n'a pas été contestée dans ses principes de pluralisme et de transparence jusqu'à une époque récente.

Mais, rompant avec ce qui pourrait constituer, sans esprit partisan, une valeur commune partagée par toutes les forces politiques, l'opposition d'aujourd'hui est retombée dans l'ornière en défendant les intérêts de l'argent au détriment de la liberté de la presse.

Ainsi, au cours des longs débats en commission et en séance publique, l'opposition a voulu réduire l'ordonnance de 1944 à une simple « loi de circonstance », votée par « un législateur provisoire » et « de portée purement rétrospective ». Ainsi en va-t-il des idéaux et des principes de la Résistance !

Nous avons même appris que M. Madelin considérait l'ordonnance de 1944 comme « un des vieux oripeaux qui traînent encore dans nos codes ». Il est vrai que l'opposition, et M. Toubon en a fait la démonstration tout à l'heure, n'en est plus à un abandon près !

M. Michel Périscard. C'était l'opinion du général de Gaulle lui-même !

M. Jean-Jack Queyranne. Elle promet, si elle revient au pouvoir, d'abandonner d'autres avancées qui figuraient dans le programme du Conseil national de la Résistance, qu'il s'agisse des nationalisations de 1944, qui ont été décidées par le gouvernement du général de Gaulle, ou de la sécurité sociale. Ainsi, pour l'opposition, est venu le temps des reniements.

M. Jean-Louis Goasduff. Gardez-les pour vous !

M. Jean-Jack Queyranne. Elle n'est pas si éloignée l'époque où M. Giscard d'Estaing déclarait, lors de sa conférence de presse du 21 novembre 1978 : « Mon attitude et celle des pouvoirs publics, c'est d'être favorable au maintien du pluralisme de la presse comme de l'ensemble des moyens d'information, et donc de ne rechercher en aucune manière une concentration de ces moyens... Il est certain que, depuis l'immédiat après-guerre, les conditions économiques d'exploitation se sont modifiées et qu'il faut donc regarder si les textes conçus à la Libération doivent être appliqués tels quels — dans ce cas ils seront appliqués — ou s'ils doivent au contraire être modifiés pour tenir compte de l'évolution depuis cette époque. »

On ne peut douter, à la lecture de ces propos, que M. Giscard d'Estaing, s'il était parmi nous aujourd'hui...

M. Michel Périscard. Cela ne saurait tarder !

M. Jean-Jack Queyranne. ... il cherche au demeurant à nous rejoindre — ne voterait pas la censure.

Quant à M. Raymond Barre, nous expliquera-t-il pourquoi il se censure aujourd'hui après avoir demandé en novembre 1978 au Conseil économique et social de faire procéder à l'étude des conditions de gestion des entreprises de presse et de leur évolution technique, économique et financière ? Il souhaitait alors qu'un rapport pour avis permette au Gouvernement « d'apprécier les diverses mesures qui seraient susceptibles de maintenir et d'accroître le pluralisme en ce domaine ».

Qu'est devenu, par ailleurs, le projet de loi élaboré par M. Lecat, alors ministre de la culture et de la communication, soumis au Conseil d'Etat puis retiré au profit de la proposition de loi du sénateur Goetschy ?

Le même M. Lecat, que vous aviez interrogé, monsieur le Premier ministre, vous répondait le 10 décembre 1980 : « Il ne faut donc pas nécessairement considérer que la restructuration du capital d'une société est mauvaise pour le développement de l'édition, mais il importe qu'une telle opération ne s'accompagne pas d'une concentration nuisible au pluralisme. Dans ce domaine, il existe des lois sur la presse, et le Gouvernement veillera à ce qu'elles soient appliquées ». Le *Journal officiel* — ironie suprême — n'oublie pas de noter : applaudissements sur plusieurs banes de l'union pour la démocratie française.

Vous devez donc avoir le sentiment, monsieur le Premier ministre, d'achever ce qui a été commencé non pas il y a quelques mois, par votre prédécesseur, mais il y a quelques années par la majorité d'alors. Une majorité qui a reculé faute de volonté politique devant un groupe de pression, et qui, devenue aujourd'hui opposition, ne s'honore pas en déposant cette motion de censure.

Fidèle à l'esprit de progrès de nos libertés publiques, fidèle aux principes de l'ordonnance de 1944, la gauche n'a en rien improvisé. Elle n'a fait que mettre en forme des recommandations formulées il y a cinq ans puis abandonnées par une droite trop complaisante à l'égard du monde de l'argent.

Il faut aussi rappeler que notre législation est en retard sur celle des autres grands pays occidentaux.

Tous, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie se sont dotés d'une législation visant à limiter les concentrations excessives dans le domaine de la presse.

Aussi est-il logique que la commission des communautés de Bruxelles, interrogée par un parlementaire européen pour savoir si le projet de loi était incompatible avec les normes juridiques françaises, ait répondu le 30 mars 1984 par l'intermédiaire d'un des commissaires : « En l'absence de dispositions communautaires de coordination des conditions d'accès et d'exercice des activités de presse, les Etats membres sont libres de prendre toutes les mesures nécessaires pour réglementer ces activités sur leur territoire pour autant qu'elles ne soient pas discriminatoires à l'encontre des ressortissants des autres Etats membres. Par ailleurs, la commission ne pense pas que le projet de loi en question soit de nature à menacer la liberté d'expression par le moyen de la presse. »

Dénoncer à propos du projet de loi une prétendue violation de la liberté de la presse et de notre Constitution est donc abusif. A moins qu'il ne s'agisse, en brandissant l'arme constitutionnelle, de défendre hypocritement une fausse liberté, celle de faire des affaires dans la presse.

Insoutenable sur le terrain constitutionnel, la critique qui est faite du projet de loi n'en est pas plus justifiée sur le plan politique. De quels égarements ont pu être saisis les rédacteurs de cette motion de censure quand ils osent affirmer que ce projet de loi a pour objectif unique de démanteler la presse indépendante et de renforcer, en conséquence, le contrôle de l'Etat sur l'ensemble des moyens d'information ?

Nombreux auront été les directeurs de journaux et leurs journalistes qui, n'étant pas directement concernés par le projet de loi, auront ainsi appris, *a contrario*, que leurs journaux n'étaient pas indépendants. Faut-il, comme l'exprimait il y a quelques mois l'union nationale des syndicats de journalistes, « que les intérêts en jeu soient énormes et inavouables pour qu'existe un tel matraquage de l'opinion contre un rétablissement des règles normales de la concurrence » ?

Alors, s'agit-il d'une agression contre la presse d'opposition, d'une tentative de la mettre en coupe avec les prochaines consultations électorales ? Vous avez, moi, cur le Premier ministre, par un geste de bonne volonté, d'ouverture, indiqué que le délai d'application de la loi aux concentrations existantes serait reporté de vingt-quatre mois après sa promulgation, soit bien au-delà de la prochaine consultation législative. Cette proposition sérieuse, honnête, démontre la volonté de la majorité de faire une loi de liberté, de portée générale, et non l'instrument d'un règlement de compte. Elle était de nature à dépassionner le débat et à ramener enfin l'attention sur les problèmes réels que rencontre la presse quotidienne.

M. Pierre-Charles Krieg. Il n'y avait qu'à renvoyer le débat !

M. Jean-Jack Queyranne. L'opposition ne le veut pas, comme elle ne veut pas d'une véritable transparence. Pourquoi refuser que l'on sache d'où vient l'argent avec lequel s'achètent et vivent les entreprises de presse ? Pourquoi ne pas permettre au lecteur d'un journal de savoir quel en est le propriétaire et qui le dirige ?

M. Michel Périscard. Vous caricaturez !

M. Jean-Jack Queyranne. Pourquoi ne pas interdire l'usage des prête-noms ? L'opposition ne le veut pas, monsieur Périscard ; elle l'a traduit à travers ses votes contre les dispositions sur la transparence.

M. Michel Périscard. J'ai voté tous ces articles ! Vous dites n'importe quoi !

M. Jean-Jack Queyranne. Faut-il donc croire qu'à vos yeux la dissimulation, au nom du prétendu secret des affaires, l'emporte sur l'exigence de vérité qui devrait s'imposer dans le respect du lecteur ?

L'opposition ne veut pas, non plus, limiter les concentrations pour garantir le pluralisme. Elle se satisfait à l'évidence de la liberté absolue de quelques patrons de presse de s'emparer des journaux, de constituer des groupes puissants, et de mettre en place ce que le doyen Vedel décrivait en 1979 comme la concentration la plus redoutable : « celle qui résulterait de la constitution de chaînes de journaux couvrant à la fois les régions et Paris ». Bien au contraire, elle n'hésite pas à justifier les mouvements de concentration par les nécessités économiques, comme s'il fallait rechercher dans la constitution de trusts le salut de la presse quotidienne et l'unique moyen de sa survie !

Quant au contrôle de l'Etat sur l'ensemble des moyens d'information, il faut dire que l'opposition a la mémoire courte. Qui, hier, alors qu'il était ministre de la justice, n'hésitait pas à engager des poursuites pénales contre le directeur et contre un journaliste du quotidien *Le Monde* parce qu'ils avaient, selon lui, porté atteinte à la dignité des magistrats, qui n'en demandaient pas tant ? C'était M. Peyrefitte, qui provoquait l'indignation de la Fédération internationale des journalistes.

M. François d'Aubert et M. Pierre-Charles Krieg. Et qui met les journalistes en prison ?

M. Jean-Jack Queyranne. Qu'on nous cite un seul exemple de poursuites contre un journaliste, contre un éditeur depuis 1981 !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous, vous les mettez en prison !

M. Michel Périscard. Poursuivre n'est pas condamner !

M. Jean-Jack Queyranne. Qui, hier, ministre de l'intérieur, couvrait de son autorité la pose de micros au *Cavard Enchaîné* ? C'était M. Bonnet, et cet épisode grotesque fit rire le monde entier.

M. Jean-Claude Gaudin. Ces propos sont scandaleux !

M. Parfait Jans. C'est la vérité !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est faux, vous le savez bien !

M. Jean-Jack Queyranne. Qui, hier, décidait, par l'entremise du service de liaison interministériel des informations, ce qui devait être diffusé sur les journaux télévisés et radiodiffusés ? C'était M. Chirac !

M. Pierre-Charles Krieg. Parce que vous n'intervenez pas !

M. Michel Périscard. Il n'y a jamais eu autant d'interventions que depuis que M. Fabius est au Gouvernement !

M. Jean-Jack Queyranne. Le même, M. Chirac, en 1975, mettait au pas la direction d'Europe 1 et renvoyait notamment M. Siegel.

M. Jean-Louis Goasduff. Il n'y a rien de changé avec la nomination de M. Fabius. Ce sont toujours les mêmes polémiques !

M. Jean-Jack Queyranne. A ce propos, je vous invite à relire les pages du livre de M. Siegel, *Vingt ans, ça suffit*, où il raconte comment M. Chirac lui a annoncé qu'il était limogé de la direction d'Europe 1 (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

Que l'on cite de tels exemples depuis 1981. (*Rires et exclamation sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Vous n'avez fait que cela !

M. Jean-Claude Gaudin. Comique !

M. Jean-Jack Queyranne. Par contre, qui a autorisé les radios locales interdites et réprimées avant 1981 si ce n'est la gauche ? Aujourd'hui, près de 1 200 radios peuvent émettre librement.

M. Pierre-Charles Krieg. Elles ne peuvent pas avoir de revenus !

M. Jean-Jack Queyranne. Le texte que nous avons voté en juin dernier leur a assuré l'accès aux ressources publicitaires.

Qui a mis fin au monopole d'Etat sur la radio et la télévision et garanti l'indépendance du service public par la création de la Haute autorité ?

M. Jean-Louis Goasduff. Pensez-vous que les Français vous croient ?

M. Jean-Jack Queyranne. Cette Haute autorité dénoncée lors de sa création comme le bras séculier du pouvoir a, en deux ans, démontré qu'elle avait acquis une complète liberté de décision.

J'ai noté avec intérêt que, dans une récente enquête du journal *Libération*, neuf sur dix de ceux qu'on appelle « les cadets de la droite » se proposaient de conserver la Haute autorité si l'opposition revenait au pouvoir. Un seul refusait. Vous l'avez reconnu : c'est M. Toubon !

M. Michel Périscard. Il propose un autre mode de nomination !

M. Jean-Jack Queyranne. Aussi l'opposition se doit-elle de reconnaître, à l'épreuve des faits, les aspects positifs des réformes introduites par la gauche. Il en va de la communication comme de la décentralisation ou des nouveaux droits des travailleurs.

En engageant la responsabilité du Gouvernement, vous avez voulu, monsieur le Premier ministre, mettre un terme à des manœuvres d'obstruction systématique renouvelées à l'occasion de cette troisième lecture.

M. François d'Aubert. Cela n'a pas été inutile !

M. Jean-Jack Queyranne. Il faut rappeler une nouvelle fois le temps que l'Assemblée nationale a consacré à ce projet de loi, en première lecture : 144 heures en commission, 166 heures en séance publique !

M. Pierre-Charles Krieg. Que de temps perdu !

M. Jean-Jack Queyranne. Un petit groupe de députés a tenté un véritable blocus du travail législatif, sans succès...

M. François d'Aubert. Si ! Si !

M. Jean-Jack Queyranne. ... puisque la discussion a été conduite à son terme en février dernier.

M. Michel Périscard. Et alors, où est le problème ?

M. Jean-Claude Gaudin. C'est une mauvaise loi !

M. Jean-Jack Queyranne. En deuxième et troisième lectures, le procédé a été repris, avec les mêmes techniques : amendements répétitifs ou totalement hors sujet, prises de parole systématiques, incidents et interruptions de séance multiples. En se comportant de cette façon, l'opposition — c'est sa responsabilité — n'a pas permis à notre assemblée de confronter véritablement son projet à celui du Sénat alors que la réunion de la commission mixte paritaire a démontré que, même si les positions étaient éloignées, le dialogue et l'échange des idées n'étaient pas impossibles.

Par son comportement, l'opposition a cherché non seulement à paralyser l'action du Gouvernement et de la majorité mais aussi, il faut le dire, à déstabiliser nos institutions. Peu lui importe que l'image même du Parlement en soit altérée devant l'opinion et que cela vienne entretenir les fermentations d'antiparlementarisme que l'extrême-droite aimerait raviver.

En troisième lecture, malgré les gestes d'ouverture que vous avez faits, monsieur le Premier ministre, et que la majorité a faits elle aussi, l'opposition a persisté dans la même attitude tant en commission qu'en séance publique.

M. François d'Aubert. Les vilains !

M. Jean-Jack Queyranne. Le Gouvernement se devait, par l'engagement de responsabilité, de mettre un terme à ce qui n'était, à travers l'obstruction et les détournements de procédure, que l'apparence d'un débat. En agissant de la sorte, vous ne faites, monsieur le Premier ministre, que respecter l'esprit et la lettre de notre loi fondamentale : la Constitution.

Le 24 juillet dernier, dans votre déclaration de politique générale, vous en appeliez, monsieur le Premier ministre, au sérieux, à la dignité et à la tolérance dans les débats au sein du Parlement. L'opposition a choisi un autre comportement. Ici et devant l'opinion, elle se montre excessive, outrancière et sectaire. Nul doute que les Françaises et les Français jugent sévèrement cette attitude.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est vous qui êtes jugés actuellement !

M. François d'Aubert. Vachement décrié !

M. Robert-André Vivien. C'est la politique de la main tendue !

M. Jean-Jack Queyranne. Au moment où notre pays doit faire face à une compétition internationale de plus en plus rude, alors qu'il doit moderniser son industrie pour gagner la bataille de l'emploi, nos concitoyens sont en droit d'attendre des responsables politiques, non qu'ils renient leurs différences mais qu'ils rejettent l'intolérance, l'exclusive et l'esprit de système. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre-Charles Krieg. Qu'attendez-vous ?

M. Jean-Jack Queyranne. Au-delà des slogans et des invectives, les Français veulent la vérité.

Où se trouvent aujourd'hui les principales menaces contre la liberté de la presse si ce n'est dans des manœuvres financières qui s'organisent au mépris des journaux, des journalistes et des lecteurs ? Ce projet de loi contribuera à restaurer la concurrence, à assurer la transparence financière et à favoriser le pluralisme. Il est de nature à garantir la liberté et le dynamisme de la presse écrite.

L'Assemblée nationale s'honorera en rejetant cette motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le Premier ministre, je pense que vous vous seriez bien passé de cette apparition à l'Assemblée nationale cet après-midi. Ce n'est certainement ni la plus glorieuse ni la plus confortable de votre carrière de Premier ministre. C'est une apparition en profil bas que vous aimeriez banaliser et rendre aussi discrète que possible. Pour vous il s'agirait seulement d'en terminer avec cette procédure.

Certes, il n'est pas très glorieux de venir à l'Assemblée nationale faire un petit geste d'autoritarisme parlementaire primaire en utilisant l'article 49.3 de la Constitution, alors que nous n'avions aucune intention d'obstruction. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Claude Labbé. Tout à fait !

M. François d'Aubert. Par votre détachement apparent vous voulez laisser croire à l'opinion, à votre majorité, à nous-mêmes que ce projet de loi est celui de Pierre Mauroy. En fait vous voulez nous dire : « Ce n'est pas moi, c'est lui ! » Vous souhaiteriez sans doute, cet après-midi, être traité simplement en employé aux écritures, en une sorte d'exécuteur testamentaire de votre maladroit prédécesseur (*Murmures sur les bancs des socialistes*) — je pense même qu'un jour vous direz vous-même qu'il était maladroit — venant clore une procédure trop longue pour quelqu'un — c'est vous, bien évidemment — qui a beaucoup mieux à faire.

Pardonnez-nous d'avoir l'impudence de vous rappeler deux ou trois petites choses.

D'abord, ce projet de loi exécrable, anticonstitutionnel, archaïque, s'appellera, une fois voté, non pas « la loi de 1984 » comme on dit « la loi de 1881 », mais la loi Fabius. Vous essayez de ne pas avoir trop de mémoire, mais nous serons là, monsieur le Premier ministre, pour vous la rafraîchir, pour vous rappeler que cette loi porte votre nom.

L'autre jour, je lisais un discours que vous avez prononcé le 12 octobre 1978 sur un autre sujet, certes, mais je tiens à le rappeler en cette période d'augmentation du prix de l'essence. En effet, vous accusiez alors M. Barre et son gouvernement d'avoir comme seul objectif de siphonner les réservoirs des automobilistes. Passons !

Ensuite, nous avons aussi l'impudence de vous rappeler que la tactique victorieuse de l'opposition vous empêchera d'appliquer ce texte qui porte votre nom. En effet notre tactique a été efficace et la loi ne sera qu'à moitié appliquée. C'est une victoire pour l'opposition parlementaire.

Enfin, nous vous rappelons que vous avez endossé la responsabilité d'un texte — et c'est cela le plus important — qui est en complète contradiction avec votre volonté de modernisation et de rassemblement.

En fait, la seule question est aujourd'hui de savoir quelle est votre politique, au delà, il faut bien le dire, du slogan le plus passe partout et le plus rabâché du vocabulaire politique : celui de la modernisation. Déjà en 1918, la guerre terminée, on voulait moderniser la France ; tel a encore été le cas en 1924, en 1936, en 1945. Vous n'êtes finalement que le répétiteur de choses qui ont été dites depuis près de cent ans.

Ce qu'il faut aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, c'est que vous nous montriez par des actes et non par des intentions, par des lois et non par des slogans, les domaines auxquels s'applique exactement cette modernisation et quel est précisément son contenu. Nous avons ainsi la tentation de faire subir à ce texte sur la presse le test de la modernisation et du rassemblement.

Pas de chance, ce projet est dénoncé, par une profession presque unanime, comme étant archaïque et ne répondant en aucune façon aux vrais problèmes de la presse. Il est également dénoncé par l'opposition, à juste titre, comme un texte de division des Français, de règlement de compte et de guérilla politique.

Que vous suspendiez l'application d'une partie de ce texte pour passer 1986, ne le rend pas moins archaïque. Il paraîtra simplement à la fois archaïque et anachronique si, un jour, vous le sortez du congélateur pour l'appliquer après 1986.

Que vous en reportiez l'application après les élections n'en fait pas davantage un projet sur lequel les Français pourraient s'entendre. En prenant cette décision, d'ailleurs inutile, car chacun savait qu'une telle loi serait inapplicable si elle n'était pas votée, au plus tard, début juillet, vous avez signé l'aveu de la manœuvre politicienne de votre majorité et, par là même, confirmé le soupçon et justifié la tactique de retardement utilisée par l'opposition, à bon escient, durant un débat parlementaire de près de neuf mois.

En effet, si vous en reportez l'application après 1986 pour éviter d'être accusé de vouloir vous en servir pour les élections, c'est bien, monsieur le Premier ministre, que vous reconnaissez que, aussi bien les auteurs — c'est-à-dire un gouvernement dans lequel vous étiez déjà l'un des principaux ministres — le contenu et le contexte « d'invention et de création » de cette loi — c'est-à-dire le congrès de Bourg-en-Bresse — légitimaient, par leurs excès, les plus graves inquiétudes pour l'opposition et la presse d'opposition.

Mais allons plus loin. Si vous êtes vraiment différent de M. Mauroy, pourquoi garder ce texte marqué des outrances, du sectarisme et de la politique à courte vue de votre prédécesseur ? En tout cas, votre tactique ne rassurera pas ceux qui pensaient la bataille des libertés définitivement gagnée. Savoir qu'après 1986, malgré le retrait de la loi Savary, une épée de Damoclès restera suspendue au-dessus de la liberté de la presse ne sera certainement pas de nature à apaiser toutes les inquiétudes sur le sort des libertés, y compris celle de l'enseignement si, par malheur, l'alternance ne jouait pas en 1986. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Il y a malheureusement une longue tradition d'interventionnisme des gouvernements socialistes sur la presse. Il suffit de rappeler ce qui se passait pendant la guerre d'Algérie, monsieur Queyranne. Qui saisissait à peu près tous les jours des journaux ? C'étaient les gouvernements socialistes.

M. Parfait Jans. Avec votre accord !

M. François d'Aubert. Qui saisissait *L'Express* ? Qui saisissait *Le Monde* ? Qui saisissait *France Observateur* ?

M. Louis Odru. Et *L'Humanité* ?

M. François d'Aubert. C'étaient les grands-parents politiques de M. Fabius, c'était Guy Mollet et aussi, il faut bien le dire, François Mitterrand.

M. Jean-Claude Gaudin. Et M. Defferre !

M. François d'Aubert. Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, nous nous bornerons à juger sur pièce.

Vous avez, dites-vous, l'intention de rassembler les Français. Or je relève d'abord que vous éprouvez quelques difficultés à rassembler ne serait-ce que la majorité de gauche de cette assemblée. Par ailleurs, je vous le dis tout de suite, vous n'avez aucune chance — mais je pense que vous l'avez compris, comme M. Fillioud — de rassembler l'opposition autour de ce texte. Cette loi sera donc l'œuvre d'une minorité politique. Comme elle concerne les libertés, c'est une raison suffisante pour la condamner et la condamner absolument.

Pour notre part, nous pensons qu'une loi sur la presse ne peut être qu'une loi de consensus, une loi ayant vocation à entrer et à rester longtemps dans notre patrimoine législatif républicain, comme la loi de 1881. Or le gouvernement précédent s'est acharné à ne pas faire de cette loi une loi de rassemblement et vous lui embaitez le pas.

Ce texte a été bâclé. Il a été conçu pour des militants. (*Très bien sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*) Il ne s'adressait pas à des citoyens, il ne s'adressait pas aux Français. Ailleurs, en Italie, aux États-Unis, on met plusieurs années pour préparer une loi sur la presse. Ainsi, il a fallu cinq ans aux États-Unis pour élaborer le *Newspaper preservation act*. Chez nous il a suffi je dirais presque de cinq jours. De tels records ne sont pas des performances pour la démocratie.

M. Guy Ducoloné. Le record a été battu pour la réforme de l'O.R.T.F.

M. François d'Aubert. Il sautait aux yeux que le Gouvernement — dont vous étiez déjà membre, monsieur Fabius — et le Président de la République lui-même ne voulaient pas un texte de paix sur la presse. L'Assemblée nationale n'a pas été saisie d'un projet, peut-être mauvais, mais ouvert, amendable, perfectible. Nous avons immédiatement compris qu'il s'agissait d'un texte cadencé, dur, sectaire, dans la lignée de la loi sur les nationalisations ; c'était un de ces textes idéologiques dont on n'a pas le droit de changer une virgule et dans lequel on ne peut même pas ajouter un principe tel : « La presse est libre. » En effet, cette majorité a refusé à l'opposition un amendement qui prévoyait simplement d'écrire dans le texte : « La presse est libre. » (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Dans les relations du Gouvernement avec le Sénat s'est encore davantage concrétisée cette volonté de rupture, ce refus d'un vrai dialogue. Aucune des propositions de la Haute assemblée n'a été retenue par M. Queyranne, pas même celle concernant la pérennisation des aides à la presse. En prenant l'initiative de cette aventure législative qui ne pouvait qu'être périlleuse et en vous obstinant dans l'erreur, vous prenez le risque d'accentuer la division des Français, de durcir les positions en présence, d'alimenter un débat sur la communication plus vaste et d'autant plus vif, sans concession, qu'il a comme enjeu le pouvoir réel, supposé ou mythique, d'exercer une influence sur l'information, la pensée et même le vote des Français.

Il existe une conception socialiste orthodoxe de la communication. Elle a trouvé sa pleine application lors de la Libération et a même marqué, en permanence, le régime de la communication jusqu'à aujourd'hui, avec le monopole de la radio-diffusion et, pour la presse, des régimes discriminatoires en matière fiscale, des aides exceptionnelles aux quotidiens politiques à faibles ressources publicitaires.

Cette conception orthodoxe nous paraît aujourd'hui dépassée car inadaptée, mais elle n'en demeure pas moins respectable. En revanche, il n'est pas acceptable, il est inadmissible que le Gouvernement fasse œuvre de provocation en proposant un statut de la presse qui représente le développement pervers de cette conception interventionniste et sélective. Il ne s'agit plus simplement de sélectionner ceux qui doivent être aidés et ceux qui ne méritent pas de l'être, mais bien de désigner des boues émissaires, d'avoir les moyens d'engager de grandes manœuvres pour faire basculer tel quotidien d'opposition — *France-Soir* — dans l'autre camp ou de condamner le groupe Hersant au démantèlement.

Ce texte de combat a été bercé dans les gémissements pittoresques des députés socialistes se présentant toujours comme d'authentiques victimes des quotidiens Hersant de leur circonscription, M. le président le premier. Je me suis d'ailleurs amusé, monsieur le Premier ministre, à lire ce qu'a écrit *Paris-Normandie* — je crois que c'est le journal de votre circonscription — le lendemain de votre passage à la télévision. Il titrait en grosses lettres — vous allez faire des jaloux dans les rangs socialistes — « Prestation réussie pour Laurent Fabius à la télévision hier. » Voilà comment vous traite un quotidien Hersant !

M. Jean-Jack Queyranne. C'est parce que la prestation était vraiment bonne ! (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Le *Provençal* n'en a pas fait autant !

M. François d'Aubert. Je ne suis pas sûr qu'il y ait eu uniquement cela.

Cela prouve simplement, monsieur Queyranne, qu'il existe une presse quotidienne pluraliste dans son contenu, objective et honnête.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. François d'Aubert. Or ce sont ces qualités que vous refusez de lui attribuer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Quel professionnel, monsieur le Premier ministre, pourrait être rassuré par la composition, les pouvoirs d'inquisition et d'interprétation de la commission sur la transparence et le pluralisme, dotée, pour couronner le tout, du pouvoir exorbitant de suspendre les aides de l'Etat à un journal ?

Quel professionnel pourrait être rassuré par une philosophie sous-jacente aussi discriminatoire, par un texte réussissant l'exploit simultané de condamner Hersant, de préserver pour un temps — pour un temps seulement — la presse communiste et de protéger le groupe du *Provençal* sur lequel Jean-Claude Gaudin pourrait dire quelques petites choses.

M. Emmanuel Hamel. Et des grandes aussi !

M. Jean-Claude Gaudin. S'il n'y avait que ce groupe ! Il y en a trois ou quatre autres.

M. François d'Aubert. A qui cette loi peut-elle inspirer la moindre confiance juridique ? Vous l'ignorez peut-être, monsieur le Premier ministre — je ne suis pas sûr que M. le secrétaire d'Etat vous ait tout dit — mais ce texte rétablit un système d'autorisation préalable et il comporte plusieurs motifs d'inconstitutionnalité.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est faux !

M. François d'Aubert. En outre, son champ d'application peut être indéfiniment élargi jusqu'à la presse politique, syndicale, associative et même paroissiale.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est faux !

M. François d'Aubert. Il faut savoir ensuite qu'il se fonde sur des définitions volontairement imprécises, comme cette notion de « contrôle » de l'article 2 dont le contenu, pour le moins baroque, n'a d'équivalent ni en droit commercial ou fiscal français, ni en droit européen !

Il reste, aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, à chercher le régime de la communication et de la presse autour duquel pourrait se rassembler une majorité de Français, car, je l'ai dit tout à l'heure, la conception socialiste de la communication paraît aujourd'hui simpliste et inadaptée, sauf, apparemment, pour votre gouvernement qui s'acharne à étendre cette conception, je dirai missionnaire. Elle est dominée par l'idée que les médias sont des instruments qui doivent être mis au service de certaines valeurs.

Malheureusement ces valeurs ne sont plus universelles ; elles ne sont plus éternelles et elles sont de plus en plus contestées. Malgré cela, vous voulez étendre cette conception au câble pendant que vous étouffez la vidéo, pour des raisons non pas économiques comme vous le prétendez, mais politiques, car la vidéo échappe aux possibilités de la normalisation.

Nous proposons une logique libérale qui est au contraire, par définition, une logique de rassemblement puisqu'elle est ouverte et que chacun y trouve sa place. Elle considère les médias comme des moyens d'information, de culture et de distraction ; il n'y a lieu ni d'établir de hiérarchie entre les finalités ni, *a fortiori*, de donner aux médias de « mission ». L'Etat doit être neutre vis-à-vis des médias et ne pas faire obstacle à la liberté d'entreprendre dans la limite, évidemment, monsieur Queyranne, des possibilités techniques et d'une législation reprenant les abus de position dominante.

Mais ce qui est, en définitive, le plus difficile à admettre pour vous, c'est que dans notre conception, le dernier mot appartient...

M. Jean-Jack Queyranne. A l'argent !

M. François d'Aubert. ...au public qui doit pouvoir manifester librement ses choix et ses préférences. A la pénurie de médias doit succéder une ère d'abondance.

L'édition des livres et des disques, le cinéma relèvent depuis longtemps, en France, d'un régime libéral sans que personne n'y ait jamais trouvé à redire. Pourquoi n'en irait-il pas de même pour la presse et les médias audiovisuels ?

Cette loi n'est pas une loi de rassemblement ; elle est incontestablement une loi de division.

Reste le second test, monsieur le Premier ministre : cette loi sur la presse est-elle une loi moderne ? S'insère-t-elle dans un projet d'ensemble de modernisation de la communication en France ?

Symboliquement, ce n'est pas très bien parti ! La référence elle-même, les Tables de la Loi, c'est cette ordonnance de 1944. Vous êtes né après cette ordonnance de 1944. C'est tout un symbole. Mais il faut juger sur pièces.

D'abord une presse moderne : en regardant les problèmes actuels de la presse française et les législations des pays qui ont une presse de qualité et bien portante, il apparaît que les législations modernes sur la presse doivent remplir trois conditions minimales.

Premièrement, permettre à la presse de se diversifier pour que les journaux puissent devenir les pivots d'entreprises multimédias.

Deuxièmement, assurer l'indépendance économique et intellectuelle de la presse vis-à-vis de l'Etat.

Troisièmement, soumettre les entreprises de presse à un régime de liberté économique et de lutte contre les abus de position dominante le plus proche possible du droit commun.

Quand ces conditions sont remplies, la liberté de la presse et le pluralisme sont déjà assurés de bases beaucoup plus solides. Or il faut bien constater que vous tournez le dos à la réalisation de ces conditions.

Prenez par exemple la diversification.

Depuis plusieurs années, la presse sait que son avenir passe par une diversification de ses activités dans les autres secteurs de la communication. Les journaux doivent pouvoir devenir les pivots d'entreprises multimédias, sinon comment drainer davantage vers les entreprises de presse une publicité qui va de moins en moins vers les journaux, de plus en plus vers l'audiovisuel et même l'affichage ?

Malheureusement, votre politique nie la nécessité de la diversification de la presse. Si l'on excepte les miettes qui lui ont été offertes sur Canal Plus et les radios locales de presse qui ont été autorisées, elle n'a jamais pu investir concrètement dans le secteur de l'audiovisuel qui la concurrence du fait même de l'existence du monopole et lui prélève de plus en plus de publicité. L'organisation future du câble ne lui donnera qu'une position marginale.

Elre moderne aujourd'hui, ce serait offrir à la presse la possibilité d'investir, si elle le souhaite, dans l'audiovisuel, pas de façon marginale, comme un alibi, mais avec la possibilité de constituer de véritables réseaux de radios locales, d'être le leader dans les futures entreprises chargées d'éditer des programmes pour le câble et les télévisions hertziennes. Voilà d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, un bon test pour prouver votre volonté de modernisme, d'ouverture. Je vous pose donc la question — peut-être y répondez-vous tout à l'heure — : êtes-vous favorable ou non à une augmentation du nombre de chaînes de télévision en France et à l'octroi d'autorisations d'utilisation des fréquences hertziennes ?

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. François d'Aubert. Mais il est vrai que tout cela implique que toutes sortes de barrières juridiques soient levées, que soient refondues les lois sur la communication audiovisuelle, sur les sociétés d'économie mixte par le câble, sur les radios locales.

En refusant à la presse les moyens de se diversifier, vous la condamnez à rester enfermée dans une sorte de ghetto.

Enfin, un régime moderne pour la presse consisterait à soumettre les entreprises de presse à un régime de liberté économique et de lutte contre les abus de position dominante le plus proche possible du droit commun.

Vous n'en prenez pas le chemin alors que, à chaque occasion, vous faites l'apologie de la libre entreprise. Manifestement, celle-ci s'arrête à la porte des entreprises de presse. Pour vous — tout au moins pour M. Queyranne — il y a deux catégories de patrons : les mauvais, ce sont les patrons de presse, et tous les autres. Ce n'est pas, me semble-t-il, une conception très saine pour réconcilier la presse avec l'opinion publique !

Un régime de la presse moderne implique aussi de nouvelles relations entre la presse et l'Etat.

Aujourd'hui, les rapports entre la presse et l'Etat souffrent d'abord de l'ambiguïté du système des aides publiques à la presse. Votre prédécesseur avait pris un engagement dans ce domaine : il avait dit que le budget de 1985 prévoirait un dispositif d'accompagnement de cette loi. Ou en est cet engagement, monsieur le Premier ministre ?

Aujourd'hui, la presse est mise dans une situation de perpétuel demandeur, ce dont abuse le Gouvernement, votre gouvernement, pour exercer une tutelle trop protectrice qui n'est pas propre à assurer l'indépendance de la presse.

Le 9 janvier dernier, M. Mauroy ne disait-il pas à l'Assemblée nationale, à propos des aides à la presse : « On ne peut pas bénéficier de fonds publics de manière aussi importante et réclamer dans le même temps le strict respect du libéralisme classique ». Ce n'était même pas du marchandage...

M. Robert-André Vivien. C'était du chantage !

M. François d'Aubert. ...c'était vraiment du donnant, donnant !

L'ambiguïté du système actuel d'aides tient aussi à ses fondements qui sont : « favoriser l'existence de journaux nombreux, représentatifs des différents courants de pensée et permettre ainsi aux citoyens de mieux participer à la vie politique ». Telle est la formule, la litanie régulièrement reprise par tous les rapports officiels depuis quinze ans. Mais cette formule, pervertie par vos soins, justifie toutes les discriminations. N'est-il pas temps de se demander si une telle discrimination est acceptable du point de vue de la liberté, de la neutralité de l'Etat ainsi que du principe d'égalité devant la loi ? Ne pouvait-on pas, par exemple, envisager que les tarifs postaux, qui représentent l'essentiel des aides à la presse, soient fonction non seulement de la nature et de l'évolution des coûts de la poste, mais aussi de l'importance — 30 p. 100 au total — du volume que représente ce trafic ?

De nouvelles relations entre la presse et l'Etat impliquent aussi, de notre point de vue, un désengagement de l'Etat du secteur publicitaire par la dénationalisation de l'Agence Havas, qui, avec 25 p. 100 du marché publicitaire, occupe une situation dominante, qui n'existe dans aucun autre pays développé, et de nouvelles règles de concurrence.

Mais votre analyse, votre conception du pluralisme est aujourd'hui erronée.

Actuellement, la situation de la presse en France est satisfaisante au regard du pluralisme, mais c'est la santé économique de la presse qui est mauvaise. Ce n'est pas un hasard si un journal du soir comme *Le Monde* accumule les déficits ; ils sont liés à des problèmes de structures économiques. Vous feriez mieux d'analyser d'un peu plus près les véritables problèmes économiques de la presse plutôt que de vous acharner sur un groupe ou sur d'autres groupes de presse qui ne sont que des nains dans la compétition économique mondiale. Le groupe l'hersant ne pèse pas lourd par rapport à des groupes anglais, américains, allemands ou même japonais.

Nous aurions aimé un peu plus de réalisme plutôt que cette loi archaïque, anachronique.

La presse a besoin d'un environnement économique favorable pour se moderniser. Mais la véritable modernisation des médias passe aussi par un projet d'ensemble sur la communication.

Nous vous posons la question : avez-vous une politique de la communication pour notre pays ? Là encore, il faut juger sur pièces.

La France aujourd'hui n'est qu'un pays moyennement développé pour la communication. Nous ne sommes pas encore sortis d'un certain état de pénurie : trois chaînes de télévision, bientôt une à péage — Canal Plus — mise en place dans d'inraimentables conditions de non-transparence, un câblage qui a pris beaucoup de retard, un blocage du développement de la vidéo pour des raisons politiques ; de plus, la dépense publicitaire par habitant est nettement inférieure à celle des pays développés ; et, même en matière de télécommunications, si la France a bien rattrapé en 1981 son retard pour le téléphone, elle recommence aujourd'hui à en prendre dans ce que l'on appelle les services à valeur ajoutée, là où pourtant se joue une bataille essentielle avec les Etats-Unis et le Japon.

Votre bilan est médiocre. Mais il y a plus grave : l'avenir n'est pas préparé.

La meilleure preuve ? La France est sans cesse prise au dépourvu. Exemple : nous avons un lanceur, Ariane, nous avons un satellite, Télécom 1, mais nous n'avons pas de clients commerciaux pour la moitié des canaux du satellite. L'une des causes ? L'inadaptation des structures de la direction générale des communications au marketing commercial et votre crispation sur le monopole des P. T. T.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. François d'Aubert. Si une suite commerciale n'est pas donnée aux processus techniques de nos ingénieurs, nous perdrons la partie. Moderniser, c'est dans ce domaine la nécessité d'un profond changement des structures et des mentalités. Là encore, nous vous attendons aux actes.

Sans projet d'ensemble pour la communication, témoignant d'une vision d'avenir du problème, nous continuerons d'être « cueillis à froid » comme M. Fillioud l'a été pour cette affaire ridicule de Coronet, qui témoigne d'une care improvisation, d'une rare inconséquence de la part d'un gouvernement dont vous êtes pourtant un membre à part entière.

Votre gouvernement se cramponne dans ce domaine à des solutions qui font de nous un pays à part. Oui, nous ramons à contre-courant par rapport à nos voisins étrangers. A coup sûr, grâce à cette loi sur la presse, si l'on peut dire, nous aurons dans quelques années une presse plus faible que celles de la Grande-Bretagne, de la République fédérale d'Allemagne ou même de l'Italie, sans parler évidemment des Etats-Unis ou du Japon.

M. Emmanuel Hamel. Ce n'est pas étonnant, nous nous affaiblissons dans tous les domaines !

M. François d'Aubert. Il y a aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, quelque chose de pathétique dans votre certitude de pouvoir ériger des barrières efficaces autour de notre pays pour échapper aux conséquences du formidable mouvement de dérégulation et de libéralisation des communications, qui nous vient des Etats-Unis et même de Grande-Bretagne et que l'évolution technologique rend sans doute inéluctable. Vous en sous-estimez l'ampleur car, après la dérégulation des communications, viendra celle des services bancaires, des assurances, etc.

Vous en sous-estimez aussi les conséquences économiques pour notre pays car débarquent en Europe, dans des pays, l'Italie par exemple, que nous considérons comme des débouchés naturels pour nos industries des télécommunications et de

la communication, de marques multinationales comme A.T.T. ou I.B.M. qu'une concurrence acerbe a rendues extraordinairement compétitives par rapport à nos poids lourds du secteur nationalisé.

Face à ce siège en règle, vous n'avez aucun projet d'avenir à proposer, aucune réplique plausible à présenter. Vous croyez encore que la France peut se payer le luxe d'entrer dans l'avenir à reculons.

A cette conception étriquée, hexagonale ou européo-étatisée de l'avenir de la communication, correspond une analyse de ces problèmes que vous vous ingéniez à fragmenter alors qu'ils impliquent sur tous les plans, économiques, technologiques et juridiques, des réponses aussi globales que possible.

Le désordre juridique et législatif que vous êtes en train d'instaurer dans le secteur de la communication sera, n'en doutons pas un instant, un frein à la modernisation.

Il ne va pas être facile de s'y retrouver avec vous. Dans le calendrier d'abord : a été ainsi promis par la loi sur l'audio-visuel un texte sur les entreprises multimédias, mais pas avant 1986, ce qui vous irremédiablement au bricolage économique et à la paralégalité toute tentative dans ce domaine. Vous êtes en train de brûler le marché de la communication !

Il a manqué une sorte de « grand architecte » pour assembler correctement le puzzle inapplicable que représentent les quelques lois couvrant aujourd'hui le secteur de la communication. Les vides juridiques sont innombrables, les contradictions entre les différentes lois, inacceptables, les interdictions ou les systèmes d'autorisations décourageants pour la dynamisation d'un secteur dont le potentiel de créations d'emplois et d'entreprises — cela devrait vous intéresser — est pourtant considérable.

Cette mosaïque législative est, elle aussi, un archaïsme.

Pour une communication moderne, il existe quelques grands principes.

Il faut d'abord donner le libre choix au consommateur et à l'utilisateur.

Il faut ensuite faire preuve d'imagination dans les structures juridiques à appliquer. Vous avez oublié qu'il aurait peut-être été intéressant, par exemple pour des journaux, de pouvoir se constituer en sociétés sans but lucratif.

Enfin, il faut un projet d'avenir sur la communication, projet qui préserve l'indépendance des journalistes. Vous vous gargarisez avec l'équipe rédactionnelle dont la création est inscrite dans votre projet de loi, mais à laquelle vous vous gardez bien de donner le moindre pouvoir.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. François d'Aubert. C'est cela l'hypocrisie socialiste !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. François d'Aubert. Il faudrait aussi parler des nouvelles relations indispensables entre le secteur de la communication et l'Etat. Sachez simplement que nous voulons y introduire davantage de liberté. Cela signifie non pas faire la chasse au tout-Etat, mais simplement mettre l'Etat à sa place, c'est-à-dire lui donner les moyens d'exercer ses prérogatives régaliennes et éviter toute confusion entre l'Etat régalien, qui fixe les règles, qui en contrôle le fonctionnement et un Etat qui serait en même temps entrepreneur — c'est le cas de la direction générale des télécommunications — ou qui déléguerait son pouvoir d'entreprise à un secteur nationalisé — c'est le cas des entreprises de télévision ou de certaines stations périphériques.

La France doit aujourd'hui se doter d'un système de communication qui soit suffisamment à long terme pour faire face aux immenses bouleversements prévisibles dans ce domaine.

Par rapport à cet enjeu, à ces défis, les conceptions socialistes, le langage socialiste — il suffisait d'entendre M. Queyranne, c'était vraiment la communication en 1936 !...

M. Robert-André Vivien. La communication à coups de masse !

M. Jean-Claude Gaudin. Excellent !

M. François d'Aubert. ... dans la distribution gouvernementale on a peut-être changé les premiers rôles, mais les seconds auraient mérité de l'être ; on aurait peut-être entendu autre chose aujourd'hui !

Par rapport à ces défis — disais-je — par rapport à ce besoin de modernisation et de rassemblement, votre loi est le contraire d'une loi de consensus. Vous vouliez rassembler, c'est déjà raté pour la communication. Vous prétendiez à la modernité, votre loi est archaïque, anachronique, moyenâgeuse. Là encore, c'est raté, c'est à l'opposé de vos objectifs de modernisation.

Enfin, pour de nombreuses autres raisons, qui tiennent aux atteintes aux libertés que contient cette loi et qu'elle contiendra toujours même si elle n'est pas appliquée dans son intégralité avant 1986, bien évidemment l'U.D.F. votera cette motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Robert-André Vivien. C'est-y qui ? C'est-y non ?

M. Jean-Claude Gaudin. Ça dépend des jours !

M. Parfait Jans. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le pluralisme des idées, des opinions, de leur transmission et de leur expression, s'inscrit dans le fondement même des traditions qui ont construit notre pays. Chaque citoyen peut donc lire, écrire, imprimer et éditer librement, dans le respect des lois qui régissent et veillent au bon fonctionnement de ces libertés. C'est ce qu'affirmeront, non sans illusions, les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

L'expérience, l'analyse des structures de la société nous ont montré, nous montrent, que cette affirmation de principe n'a pas de vie en soi, mais que, en revanche, sa mise en œuvre, comme celle de toutes les libertés essentielles, dépend de l'intervention consciente des citoyens.

Depuis près de deux siècles, les grandes conquêtes sociales, économiques ou politiques de notre pays ont été obtenues par la lutte contre la bourgeoisie et le grand capital.

M. Marc Lauriol. Il y avait longtemps !

M. Parfait Jans. La lutte des classes s'exacerbe sans cesse, tantôt avec des reculs, tantôt avec des avancées pour la population laborieuse. Ce combat de classe a toujours été nié par les forces réactionnaires, pour mieux asservir l'opinion et les travailleurs, pour le plus grand profit du grand patronat. Leur seule volonté est de réduire les libertés sur tous les terrains, social, économique et politique.

C'est essentiellement par réaction aux agissements de la droite que se leva, il y a quelque trois années et demie, une grande espérance. Mais la lutte des classes, comme le bourgeois, M. Jourdain, la droite la pratique sans cesse au quotidien. Elle se pare des plus beaux atours. Elle endosse abusivement la paternité de la liberté. A l'entendre, elle en serait le héraut.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Parfait Jans. Elle abuse la vérité. Elle abuse l'honnêteté. Elle abuse les libertés.

Depuis neuf mois maintenant, mesdames, messieurs de l'opposition, vous abusez également des droits que confèrent nos institutions aux élus du suffrage universel.

M. Marc Lauriol. Parce qu'on a pas le droit de s'en servir ?

M. Parfait Jans. M. d'Aubert vient d'ailleurs de reconnaître à l'instant qu'il s'agissait d'une tactique de retardement.

Votre acharnement à refuser le pluralisme de la presse écrite et sa transparence financière, à en accentuer davantage la concentration, en dit long sur ce que vous faites et avez fait de sur le sort que vous réserveriez à ce qui reste de la presse écrite. Le quasi-état de déshérence dans lequel elle se trouve majoritairement au niveau de ses titres aujourd'hui, vous en êtes responsables. Votre politique a coupé la presse en deux catégories : la presse riche et la presse pauvre, plus simplement la presse d'argent et la presse d'opinion, la presse politique. Cette dichotomie est ancienne. Il suffit de relire les débats et les manchettes lors des débats sur la loi de 1981.

Aujourd'hui, M. Hersant est à la tête d'un groupe de presse constituant, à lui seul, un véritable défi au pluralisme de la presse écrite. La droite n'aime pas que l'on rappelle son véritable empire. Et pourtant, cela est nécessaire pour apprécier justement combien la presse écrite est menacée dans son pluralisme.

Robert Hersant, c'est dix-neuf quotidiens nationaux ou régionaux, plusieurs dizaines de titres dits récréatifs, hebdomadaires ou mensuels. Ce sont aussi 450 millions d'exemplaires imprimés chaque année et plus de quatre milliards de francs de chiffre d'affaires. Ajoutons, pour faire bonne mesure, une agence de publicité, une agence de presse, une dizaine d'imprimeries, sans compter toutes les filiales aux activités multiples.

M. Michel Périscard. Les ouvriers du Livre ne s'en plaignent pas !

M. Parfait Jans. C'est peut-être une réussite dans les affaires et cela vous fait sourire à droite, c'est en tout cas une réussite pour étouffer la presse, achever le pluralisme. Nous ne pouvons accepter que, dans presque un département sur deux, un seul journal quotidien soit proposé aux lecteurs. Quand il y en a plusieurs, ils appartiennent à Hersant. Il est vrai que, pour lui, la liberté du citoyen lecteur se résume au choix entre *Le Figaro* et *L'Aurore*, par exemple, deux emballages différents du seul et même produit. Cette conception du journal marchandise ne nous étonne pas.

Vous concevez la presse comme une marchandise ordinaire, qui se vend et s'achète. La presse est bien autre chose, puisqu'elle véhicule des idées et des opinions. Elle remplit à ce titre une mission d'intérêt général. C'est la raison pour laquelle l'Etat doit lui venir en aide et veiller à son pluralisme. Mais j'ai dit tout à l'heure qu'il y a une presse et presse. Il existe non pas une presse écrite, mais des presses écrites : une presse porteuse de l'idéologie des forces capitalistes et une presse qui exprime des idées de transformation ; une presse qui bénéficie du soutien des grands groupes financiers et une presse qui en est privée. La véritable question qui se pose est : la presse riche continuera-t-elle à bénéficier des appuis qui lui ont été prodigués ? Des mesures de compensation seront-elles prises en faveur de la presse pauvre, de ceux qui ont été, année après année, spoliés ?

Toute la législation antérieure repose sur la volonté de soutenir la presse riche. L'article 39 bis du code général des impôts fait profiter de dégrèvements fiscaux les journaux qui réalisent des bénéfices. Autrement dit, plus un journal fait de bénéfices, plus il est aidé par l'Etat.

C'était — j'allais dire, tout à fait normal — dans la nature des choses sous MM. Chirac, Barre et Giscard d'Estaing. Aujourd'hui, c'est une grave anomalie qui se prolonge malheureusement.

Des infléchissements immédiats à cette politique doivent être pris dans l'intérêt de la presse d'opinion, de la presse politique, c'est-à-dire pour le pluralisme. Les journaux démocratiques doivent vivre. Les députés communistes le disent clairement : la presse d'opinion — journaux communistes, journaux issus de la Résistance, journaux d'orientation socialiste et chrétienne existants, journaux de diverses opinions dont nous souhaitons la création — a besoin, c'est justice et démocratie, d'une véritable aide de l'Etat. C'est bien le seul et véritable problème. C'est à une véritable entreprise de renaissance de la presse écrite que devraient s'atteler le Parlement et le Gouvernement, et à travers eux, la majorité des citoyens.

C'est dire que nous ne saurions accepter tout report de l'application des dispositions essentielles du projet de loi. Mon ami Paul Mercieca le disait ici jeudi soir alors que diverses déclarations et insinuations avaient été faites.

Vendredi après-midi, monsieur le Premier ministre, vous avez confirmé devant l'Assemblée que dans votre souci de rassemblement, le Gouvernement était prêt à accepter le report à deux ans — en fait vingt-cinq mois — des dispositions qui devaient initialement s'appliquer au bout d'un an seulement. Pour vous, monsieur le Premier ministre, vous me permettez de vous citer encore : « ce geste est de nature à apaiser les craintes nées au cours des précédentes lectures et à montrer que le Gouvernement n'entend pas prendre de mesure de circonstance, mais édicter un ensemble de règles adoptées au bon exercice de cette liberté fondamentale qu'est la liberté de la presse. » Or, s'il y a des craintes à avoir, c'est sur l'avenir de la presse démocratique qu'elles doivent porter. L'amendement du Gouvernement à l'article 35 du projet, qui concrétise vos déclarations, signifie que depuis neuf mois le Parlement discute un projet de loi dont les dispositions ne seront applicables, au mieux, qu'au début de l'année 1987.

Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité sur l'ensemble du projet de loi en cette troisième lecture, il n'y aura pas de vote sur cet amendement. J'indique néanmoins qu'en cas de vote nous aurions voté contre cette disposition.

M. Paul Mercieca. Très bien !

M. Parfait Jans. Dans tous les cas, l'application de mesures urgentes au plan économique est vitale. Ces mesures doivent être immédiates et conservatoires pour la presse écrite en difficulté, c'est-à-dire pour la presse pauvre. Votre prédécesseur M. Mauroy en était convenu à plusieurs reprises depuis le début de ce débat marathon. Ainsi, dès le 14 décembre 1983, il annonçait que « les rapports entre la presse et l'argent doivent être clarifiés » et il poursuivait : « un réajustement des aides à la presse est indispensable ».

La concertation nécessaire avec les professionnels, qui devait se tenir avant l'été, n'a pas eu lieu, alors qu'elle devait aboutir à l'été. L'imminence de la discussion budgétaire doit être l'occasion d'entamer le processus de réajustement des aides économiques au profit des journaux qui en ont besoin.

Dès 1981, les communistes réitérèrent leur demande d'application immédiate des dispositions antitrust de l'ordonnance du 26 août 1944, relative à la presse, la situation nouvelle créée alors le permettant, ainsi que la réactivation des procédures judiciaires menées à l'encontre notamment de Robert Hersant.

Nous persistons à croire, avec d'autres, que cela était souhaitable, possible, nécessaire et efficace. Outre l'économie de neuf mois de procédure parlementaire stérile, cela aurait démontré la fausseté des assertions de la droite selon lesquelles les idées du Conseil national de la Résistance sur la presse et l'ordonnance du 26 août 1944 signée par le général de Gaulle...

M. Michel Périscard. Par Quéuille !

M. Parfait Jans. ...seraient inapplicables et donc inappliquées.

Cette affirmation, martelée depuis longtemps, a servi en fait à laisser les mains libres à tous les faiseurs de mauvais coups contre le pluralisme de la presse écrite.

M. Louis Odru. Très bien !

M. Parfait Jans. La droite a sciemment bafoué l'esprit et la lettre de cette ordonnance pour le profit pécuniaire de M. Hersant et de quelques autres et pour son propre profit politique.

Un service en vaut un autre. Asservir idéologiquement la population en retirant des profits de cette activité, telle est bien la seule loi respectée par la droite. L'on en connaît les résultats. L'état de la presse en témoigne. Rappelons néanmoins l'échec des titres pendant vingt-trois ans et la concentration des autres. Rappelons également, dans un autre domaine de l'information et du pluralisme, les mauvais coups portés en 1974 à l'O.R.T.F. et à l'ensemble de son personnel.

C'est donc l'ordonnance de 1944 qu'il aurait fallu immédiatement remettre en application.

Le Gouvernement en a alors décidé autrement en annonçant le dépôt d'un projet de loi, qui nous est soumis depuis décembre 1983.

Les députés communistes ont pris acte du texte initial. Ils en ont débattu et ont fait de nombreuses propositions pour améliorer son contenu. Ainsi ils ont proposé des garanties supplémentaires apportées aux partis politiques ouvrant à la démocratie, qui éditent des publications, c'est-à-dire notamment des journaux, comme la Constitution leur en reconnaît le droit. Outre que ces journaux sont par nature transparents — ils affichent la couleur, comme l'on dit — ils concourent au pluralisme. Il s'agit de ne pas risquer de porter atteinte à la libre activité de ces partis. Il s'agit aussi de ne pas donner à la commission pour la presse des pouvoirs exorbitants du droit commun. En cela, le débat n'aura pas été vain. Il n'est jamais inutile de rappeler dans un texte les principes généraux du droit ainsi que de l'organisation de nos institutions et les garanties constitutionnelles.

Mais il aurait été plus efficace pour la presse en difficulté de parler au plus pressé, c'est-à-dire de modifier les aides.

J'ai tout à l'heure dénoncé l'anomalie que constitue, par exemple, le maintien dans le code général des impôts de l'article 39 bis. Il suffit de le supprimer dans la prochaine loi de finances et de le remplacer par des dispositions efficaces véritablement au service du développement de la presse et de son pluralisme. Les propositions ne manquent pas. Nous vous en avons énuméré et exposé bon nombre à plusieurs reprises depuis neuf mois. Je ne les reprendrai donc pas aujourd'hui. Mais peut-être répondrez-vous à nos questions lors de l'examen du projet de loi de finances. Car c'est bien de ces mesures à mettre en œuvre sans tarder dont il faut discuter.

Monsieur le Premier ministre, le groupe communiste tient à exprimer son inquiétude devant la perte de crédibilité du Parlement au cours de ces derniers mois.

Bien sûr, l'antiparlementarisme est alimenté par l'obstruction systématique, et maintenant institutionnelle, de la droite, qui ne cesse de nous inquiéter quant au devenir de la démocratie représentative dans notre pays. Mais cette baisse d'audience du Parlement se nourrit de son manque d'efficacité et, en ce domaine, le Gouvernement porte une responsabilité certaine.

En effet, il semble que nous ayons travaillé en vain sur le texte relatif à la presse puisqu'il ne serait applicable qu'à partir de 1987, s'il est adopté définitivement, comme le propose le Gouvernement ce soir. Cette réflexion est d'ailleurs plus générale à l'examen de l'année législative que nous venons de vivre.

Le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés a été débattu pendant quelque vingt-huit heures en séance publique. Le projet a été retiré.

Le projet de loi sur le référendum nous aura quant à lui occupé huit heures en séance publique. Le projet est dans une impasse en raison du désaccord du Sénat. Encore un coup pour rien et un projet qui n'ira pas à maturité en devenant une loi de la République.

Les jours, les semaines et les mois perdus à débattre sur des projets de loi qui sont ensuite retirés avant leur adoption définitive, ou mis au congélateur comme le projet sur la presse, ne constituent pas la preuve de l'efficacité du Parlement, tout au contraire.

Certes, nous sommes, comme le Gouvernement, prisonniers de la Constitution de 1958. Mais tout le temps perdu par le Parlement depuis un an aurait pu être utilisé à faire œuvre utile pour le progrès et la justice sociale, en débattant et en adoptant des lois attendues par le peuple français.

Le groupe communiste, pour sa part, a déposé depuis 1981 une centaine de propositions de loi répondant aux aspirations populaires. Alors que la majorité, issue du suffrage universel, permettait de les adopter, aucune n'a été inscrite à l'ordre du jour par le Gouvernement.

Si nos propositions avaient été prises en compte, nous aurions pu décider de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes et pour les travailleurs soumis à des travaux pénibles. Nous aurions pu réaliser la gratuité et l'aide en matière scolaire et universitaire. Nous aurions pu prendre des mesures pour empêcher les saisies et les expulsions lorsque les retards de loyers sont dus, par exemple, au chômage, à la maladie ou à la crise économique. Nous aurions pu mettre un terme à l'ivoire fiscal, cette disposition scandaleuse, ainsi qu'à l'injustice et à la dilapidation des fonds publics résultant de l'emprunt 7 p. 100 de 1977, dit « emprunt Giscard ».

La discussion de telles propositions aurait grandi le Parlement en répondant plus fortement aux aspirations populaires et en permettant d'aller plus vite sur la voie de la justice et du progrès.

Pour activer la discussion du projet de loi relatif à la presse, vous avez demandé, monsieur le Premier ministre, l'application de l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution, procédure sur laquelle nous avons toujours été plus que réservés. De ce fait, la droite a déposé une nouvelle motion de censure. Si quelqu'un doit être censuré actuellement, dans notre pays, c'est justement elle et son protégé M. Hersant qui concentre la presse entre ses mains et tue le pluralisme.

Non, mesdames et messieurs de la droite, vous n'abuserez pas nos concitoyens.

Les députés communistes combattent vos idées et se battent contre les intérêts de classe et d'argent que vous défendez. Nous voulons la justice sociale et des progrès significatifs pour tous les travailleurs de notre pays. Nous repousserons donc votre motion de censure. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Hunault, dernier orateur inscrit.

M. Xavier Hunault. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, en 1981 l'union de la gauche a été élue sur un programme commun. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Je voudrais appeler l'attention du Gouvernement sur trois points : l'emploi, l'agriculture et les institutions.

Premier point : l'emploi. Il y avait 1 500 000 chômeurs en 1981, il y en a environ 3 000 000 aujourd'hui. Ce chiffre est très éloquent et ce ne sont pas les dénégations sur les bancs du Gouvernement qui y changeront quelque chose. Je suis d'ailleurs modeste en ne parlant que de 3 000 000 de chômeurs, car je me souviens que devant la commission d'enquête sur

l'emploi qui avait été créée sous la précédente législature, M. Attali avait déclaré, à notre stupefaction, qu'il y avait déjà, à l'époque, 4 000 000 de chômeurs. En tout cas, nous serons tous d'accord pour constater, malheureusement, que le nombre des chômeurs a considérablement augmenté depuis trois ans et qu'il ne cesse de progresser.

Deuxième point : l'agriculture. Inconnue du 9^e Plan, parent pauvre du budget de 1984, elle se trouve frappée de plein fouet par les accords de Bruxelles. J'entends encore, et les Français avec moi, le Président de la République annoncer au cours d'une conférence de presse que la réunion à laquelle il avait participé était un succès et que les problèmes avaient été réglés à Bruxelles. Le premier exemple qu'il citait même était celui du lait.

Or je viens de la foire de Châteaubriant, et je puis vous dire que tous les agriculteurs, toutes tendances confondues, ceux qui ont voté pour l'union de la gauche il y a trois ans, comme ceux qui ont voté contre, estiment qu'ils sont dans une situation impossible et que l'avenir est compromis pour eux. Le prix du lait a certes augmenté de 5 p. 100, à la suite des accords dont je viens de parler, mais si l'on tient compte de la taxe de coresponsabilité, de l'augmentation des charges et de la dépréciation monétaire, que l'on estime à sept ou huit points, les revenus des producteurs de lait vont en réalité baisser de 5 p. 100.

Vous pourriez me rétorquer : « Mais ils n'ont qu'à faire de la viande ! » Ce n'est pas une solution car le ministre de l'Agriculture lui-même, en répondant à une question d'actualité que je lui avais posée, a reconnu — c'était au printemps — que le prix réel de la viande représentait 82 p. 100 du prix indicatif. Depuis, il a diminué encore car l'application des mesures prises à Bruxelles a provoqué un afflux anormal d'offres sur le marché.

L'inquiétude des agriculteurs, notamment dans l'Ouest, est profonde. L'absence de manifestation ne signifie pas que le mécontentement ne soit pas grand ; il n'a d'égal que le désarroi qui règne parmi la plupart des foyers d'exploitants agricoles.

Le troisième point de mon intervention concerne les institutions. En écoutant le collègue communiste qui m'a précédé à la tribune, je me disais que j'avais au moins en commun avec lui de déplorer la dégradation de l'image du Parlement, et, ajouterai-je, du pouvoir car il est grave pour lui de retirer un projet de loi qui a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après une manifestation rassemblant plus de deux millions de personnes dans les rues de la capitale. *(Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.)* Cela vous fait rire ? Les manifestants étaient sans doute encore plus nombreux. Si vous aviez assisté à leur défilé, vous ne ricanez pas car une manifestation d'une telle ampleur n'a aucun précédent historique. Cette manifestation n'était dirigée contre personne. Les deux millions de personnes qui se sont déplacées à Paris n'ont crié aucun slogan hostile au Président de la République ou au Gouvernement. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Louis Odru. Il y avait Le Pen !

M. Xavier Hunault. Ils avaient simplement conscience de défendre une cause noble, celle de la liberté.

Mais revenons aux institutions. Nous sommes, aujourd'hui, en session extraordinaire. Si les mots ont un sens, les sessions extraordinaires doivent être motivées par des raisons non seulement sérieuses mais urgentes. Le Parlement a été convoqué pour examiner le projet de loi sur l'école. Il est retiré. On l'a remplacé par une initiative présidentielle sur le référendum à laquelle d'ailleurs la population n'a pas compris grand chose, mais aujourd'hui il n'y a plus rien. Reste le projet de loi sur la presse.

Plusieurs députés socialistes. Ah !

M. Xavier Hunault. Mais puisque son application est reportée à 1986 ou à 1987, où est l'urgence ?

M. René Rouquet. On peut donc parler du beurre ! *(Sourires.)*

M. Xavier Hunault. Décidément, cette session extraordinaire n'avait absolument aucune justification.

En conclusion, où est l'union de la gauche aujourd'hui ? Le Programme commun ? On n'en entend plus parler. Monsieur le Premier ministre, votre tâche est très lourde. Pour l'assumer, il faudrait que le Président de la République, vous-même et votre gouvernement puissiez compter sur un large consensus populaire. Malheureusement, il vous fait défaut. A chacun ses responsabilités. Quant à moi, je prends les miennes : je vous refuserai la confiance et je voterai la motion de censure.

M. Emmanuel Hamel et M. Jean-Paul Fuchs. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord remercier chacun de ceux qui sont intervenus même si sur certains points — j'y reviendrai — je ne fais pas miens les propos qu'ils ont tenus. Si, à certains moments, on a pu noter des dérapages dans l'expression et certains excès, dans l'ensemble, le débat est tout de même digne du Parlement. Je m'en réjouis et je félicite tous les orateurs.

J'ai indiqué vendredi dernier à votre assemblée que le débat sur ce projet de loi — ce n'est pas un mystère pour les spécialistes qui y ont participé — avait été très long et que je craignais qu'il n'y ait peu d'arguments nouveaux à apporter. Ma crainte, malheureusement, était vaine, si j'en juge par ce que j'ai entendu cet après-midi.

L'opposition a estimé qu'il lui fallait déposer une nouvelle motion de censure et, sur ce point, ses propos ne sont pas frappés du sceau de la modération : elle accuse le Gouvernement d'engager une démarche menaçante pour les libertés et de déposer un projet de loi visant à démanteler la presse indépendante et à renforcer le contrôle de l'Etat sur l'ensemble des moyens d'information.

Je ne voudrais pas, au cours de mon intervention qui sera assez brève, m'engager dans une polémique et répondre sur un ton qui ne me paraît conforme ni à l'idée que je me fais du débat démocratique ni à la nature du texte en cause. Mais il me faut rappeler un certain nombre d'éléments qui sont propres à ce projet sur la presse et, ensuite, reprendre successivement chacune des interventions qui, pour une part, concernaient la presse et qui, pour une autre part — je l'ai noté comme vous — traitaient de bien d'autres choses.

Nous venons de fêter le quarantième anniversaire des ordonnances d'août 1944. Une première réflexion vient à l'esprit : le contexte économique est évidemment différent aujourd'hui de celui dans lequel s'inscrivait la législation de la Libération, qui était à l'époque extraordinairement novatrice. Bien entendu, l'inspiration du législateur de 1944 reste excellente, mais il me semble qu'il faut l'adapter aux conditions actuelles, alors que des bouleversements technologiques fondamentaux, sur lesquels plusieurs d'entre vous ont insisté, modifient radicalement les conditions de vie des entreprises de presse.

Cela est si vrai que les lois antitrust, anticoncentration dans la presse existent dans toutes les grandes démocraties et que la France connaît, dans ce domaine — je crois que personne ne le contestera — un retard manifeste.

Aux Etats-Unis, la législation antitrust s'applique à la presse écrite et certaines entreprises de presse doivent notifier tout projet de fusion au département de la justice.

En Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne — je cite des pays comparables au nôtre — des législations antitrust existent qui, dans certains cas, peuvent prendre la forme de contrôles préventifs. Ainsi, chaque mois — j'y insiste — des autorisations ou des interdictions sont décidées par l'office fédéral anticartel.

L'Italie a été dotée, il y a trois ans seulement, d'une législation sur la transparence financière des entreprises de presse et sur la prévention de la concentration des titres.

Je pense donc, comme l'ont souhaité plusieurs d'entre vous — mais c'était paradoxal dans leur bouche — que la modernisation du pays passe aussi par la modernisation des conditions d'activité des entreprises de presse. Il a été souvent indiqué que cette préoccupation avait été celle des gouvernements précédents. Je pense aux études qui avaient été demandées par M. le Premier ministre Barre et aux travaux du Conseil économique et social qui ont débouché sur le rapport du doyen Vedel. C'est une partie de la mise à jour qui fut alors suggérée qui vous est proposée aujourd'hui.

J'irai à l'essentiel, laissant de côté les problèmes intéressants mais un peu annexes qui ont été soulevés. Le Gouvernement cherche à répondre à trois questions qui, à mon sens, résument tout le projet de loi.

Première question : oui ou non, le lecteur d'un journal a-t-il le droit de savoir qui finance ce journal ? La réponse est oui, et c'est le sens des dispositions qui figurent dans le projet.

Deuxième question : oui ou non, tout quotidien doit-il avoir sa propre équipe de journalistes ? La réponse est oui, et c'est le sens des dispositions qui figurent dans le projet de loi.

La troisième question est la suivante : doit-il, oui ou non, y avoir des limitations à la concentration financière et aux trusts dans la presse ? La réponse, là aussi, est positive. Et je pense qu'il en est de même dans toutes les démocraties.

Certains estiment que ce projet est archaïque. Cette accusation n'est pas fondée. Le souci de transparence qui prévaut dans ce texte n'est en rien archaïque. Le souci de pluralisme qui l'inspire n'est en rien archaïque. Le souci que chaque lecteur de journal puisse avoir des informations sur les modes et les origines de financement de ce journal n'a rien d'archaïque.

Le projet, par ailleurs, contrairement à ce qui peut être compris ou dit, n'interdit nullement la constitution de groupes multimédias.

M. François d'Aubert. Vous ne l'avez pas lu !

M. le Premier ministre. Au contraire, c'est la situation présente qui est bloquée et, désormais, grâce aux modifications qui vont intervenir, le jeu sera bien davantage ouvert. Au demeurant, la presse est déjà largement entrée dans l'univers de la télématique. Presque tous les journaux participent — nous le savons — à des radios privées. Beaucoup alimentent des agences d'informations. Et les journaux, je le précise, auront libre accès au câble par accord négocié avec les sociétés d'exploitation. Autrement dit, le thème, bien souvent exposé ces temps-ci, de la modernisation s'applique parfaitement à ce projet.

Plusieurs d'entre vous ont insisté sur le problème du report de l'application d'une partie du texte. J'y reviendrai en répondant à M. Parfait Jans, mais j'indique d'ores et déjà que nous avons pris cette décision dans un souci d'apaisement.

Cela dit, mesdames et messieurs les députés, je voudrais revenir, en quelques minutes sur les aspects qui m'ont paru être les principaux des interventions faites par les cinq orateurs qui sont montés à la tribune.

Je commencerai par la dernière en date, celle de M. Hunault qui ne s'est pas situé directement dans le contexte du projet de loi sur la presse puisqu'il a abordé les questions du chômage, de l'agriculture et aussi du retrait de certains textes.

M. Xavier Hunault. Si je suis intervenu dans la discussion générale, c'est parce que, en tant que député non inscrit, je ne puis pas expliquer mon vote.

M. le Premier ministre. Je vous comprends très bien.

Le problème du chômage est suffisamment grave...

M. Jean-Louis Gosdoff. Oui !

M. le Premier ministre. ... pour que l'on respecte les chiffres. On peut prendre une base de comparaison ou une autre, mais je ne crois pas que l'on puisse en changer en cours de route. Dès lors, je pense que personne ne peut soutenir que le nombre des chômeurs soit passé de 1 500 000 en 1981 à 3 000 000 aujourd'hui. Pour rester très précis — et il convient de l'être — à provoquer certaines réactions — il est avéré que le chiffre du chômage a augmenté de 100 p. 100 pendant les quelques années où M. Chirac était Premier ministre et encore de 100 p. 100 lorsque M. Raymond Barre était Premier ministre.

M. Pierre-Charles Krieg. Les chiffres n'étaient pas les mêmes !

M. le Premier ministre. Bien sûr, et il a augmenté d'un peu plus de 30 p. 100 — c'est beaucoup trop — depuis 1981. Voilà les chiffres exacts.

M. Pierre-Charles Krieg. Vos 30 p. 100 font beaucoup plus que les 100 p. 100 d'avant ! (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

M. le Premier ministre. De toutes les manières, l'augmentation était beaucoup plus forte avant qu'aujourd'hui.

S'agissant de l'agriculture — M. Hunault étant intervenu sur ce sujet, il est normal que je lui réponde — il faut bien admettre qu'on ne peut pas durablement produire ce que l'on ne peut pas vendre. Or, dans le cadre du Marché commun, faute de réformes intervenues à temps — je veux dire dans les années précédentes — les stocks s'accumulaient.

M. Michel Cointat. On n'a jamais jeté un litre de lait !

M. le Premier ministre. Si l'on avait continué dans cette voie, c'est non seulement la politique agricole commune qui aurait été condamnée mais la Communauté économique européenne elle-même qui aurait été menacée. Les pays européens sont parvenus à un accord. Il pose des problèmes aux agriculteurs français, et encore plus à certains de nos voisins, mais les mesures qui ont été prises étaient indispensables.

A propos de l'enseignement, vous avez, monsieur Hunault, si je vous ai bien compris, reproché au Gouvernement d'avoir retiré son texte. J'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer sur les conditions dans lesquelles cela avait été fait. Nous arrivons — je l'espère en tout cas — vers une situation d'apaisement et j'imaginai que le député non inscrit que vous êtes devait plutôt s'en réjouir. A cet égard, votre position m'a surpris.

Je voudrais répondre maintenant aux interventions, qui se ressemblent d'ailleurs, de MM. Toubon et d'Aubert. Ils ont abordé plusieurs points relatifs au projet sur la transparence de la presse puis se sont éloignés du sujet initial, mais après tout un débat sur une motion de censure leur permettait de le faire.

Leur premier reproche a porté sur la procédure. Selon eux, il n'aurait pas fallu utiliser l'article 49, alinéa 3, parce qu'il met un terme à un débat qui ne s'est pas prolongé suffisamment. Je voudrais, pour que chacun soit juge, rappeler quelques chiffres que vous connaissez fort bien, messieurs Toubon et d'Aubert, puisque vous avez été parmi les principaux artisans de la longueur de ce débat. Ce projet sur la presse a été examiné par la commission des affaires culturelles pendant la modeste durée de 144 heures. Il a donné lieu à cinquante et une séances publiques, soit 170 heures, et grâce à vous, si je puis dire, l'Assemblée nationale a discuté de 2 593 amendements. Il est revenu en troisième lecture devant l'Assemblée après toute une série d'allers et retours, ce qui fait qu'on a pu parler à son propos d'un record de durée, pour ne pas employer le terme d'obstruction.

Dans ces conditions, le projet ayant été examiné au fond, il était normal, dans l'intérêt même de la dignité du débat parlementaire, que le Gouvernement ait recouru à une procédure prévue par la Constitution. J'ai d'ailleurs noté que cela ne vous choquait pas tellement et que vous étiez beaucoup plus rapides pour rédiger une motion de censure que pour voter des amendements. Vendredi dernier, les choses n'allaient pas bien vite — elles se sont accélérées m'a-t-on dit quand on a su que j'arrivais à l'Assemblée — mais, miracle, dès que j'ai annoncé que j'appliquais l'article 49, alinéa 3, une motion de censure parfaitement rédigée est sortie de vos poches !

M. Claude Labbé. Ce n'est pas un argument car ainsi le veut la logique constitutionnelle !

M. le Premier ministre. C'est fort possible, et je ne m'en choque pas, mais, entre nous, on ne peut pas prétendre sérieusement que le débat n'a pas eu lieu. C'est même probablement le plus long débat qui se soit jamais déroulé dans cette assemblée.

Il est un autre point sur lequel je veux insister, parce qu'il était au cœur de vos interventions, messieurs Toubon et d'Aubert. Au fond, si je résume votre pensée, vous dites : il n'existe pas de liberté de la communication en France et c'est vous, gouvernement, qui en êtes responsable. Pour que chacun soit juge, je vais mettre côte à côte, d'une façon très claire, la politique de nos prédécesseurs en matière de communication et celle que nous essayons de suivre.

Premièrement, nos prédécesseurs, c'est-à-dire vos amis, interdisaient totalement les radios libres. Je le sais puisque l'actuel Président de la République et moi-même qui, à l'époque, occupait une autre fonction, avions essayé d'en développer une pour le parti socialiste, comme le faisaient un grand nombre d'associations. Non seulement les portes des locaux du parti socialiste avaient été enfoncées par la police, au cours de l'été 1980, je crois, mais nous avons été inculpés. J'en ai encore le souvenir, surtout lorsque je vous entends demander : « Où sont nos libertés ? » D'ailleurs, lorsque vous employez cette formule, je crois comprendre : « Nous n'avons plus le pouvoir. » Je tenais tout de même à vous rappeler ces faits. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean Valleix. Vous avez enfoncé beaucoup d'autres portes depuis !

M. Pierre-Charles Krieg. Vous, vous mettez les journalistes en prison !

M. le Premier ministre. Je citerai, comme deuxième exemple, la politique de câblage dont M. d'Aubert a déploré le retard. Vous avez raison, monsieur d'Aubert, mais c'est nous qui avons mis fin au gel de cette politique que vous aviez pratiqué pendant plusieurs années.

Il faut dire les choses telles qu'elles sont.

M. François d'Aubert et M. Robert-André Vivien. C'est faux !

M. le Premier ministre. C'est parfaitement exact !

M. François d'Aubert. Vous profitez des mesures qui ont été adoptées avant 1981 !

M. le Premier ministre. Mais non ! Le câblage, notamment par fibres optiques, résulte, vous le savez bien, d'une décision qui a été prise à la fin de 1982 par le précédent gouvernement.

M. François d'Aubert. En 1975 !

M. le Premier ministre. En troisième lieu, vous avez prétendu qu'il n'y avait pas de liberté pour les sociétés de télévision en matière d'information et de programmation. Or personne ne conteste le fait que le gouvernement de mon prédécesseur et la majorité aient mis fin au monopole de programmation.

Résumons maintenant en quelques phrases la politique de la gauche.

Premièrement, en novembre 1981, vote de la loi autorisant les radios libres ; elles sont aujourd'hui un peu plus de 1 300. C'est une bonne expression de la liberté.

Deuxièmement, en juillet 1982, création de la Haute autorité de l'audiovisuel, contre laquelle vous aviez voté mais qui, je crois, n'est plus contestée aujourd'hui et qui assure l'indépendance en ce domaine.

Troisièmement, programme gouvernemental pour le câblage par fibres optiques.

Quatrièmement, loi sur les sociétés d'exploitation de câbles.

Cinquièmement, négociations engagées — et, je l'espère, bientôt terminées de façon positive — avec le Luxembourg à propos du satellite, lequel permettra d'avoir une série de canaux en plus.

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Fillioud !

M. Robert-André Vivien. Les choses sont au point mort !

M. le Premier ministre. Sixièmement, création d'une chaîne francophone, T. V. 5.

Septièmement, fin du monopole de programmation.

Huitièmement, création de Canal Plus, qui commencera ses émissions au mois de novembre prochain.

M. François d'Aubert. Avec quel président ?

M. Robert-André Vivien. Et Pierre Desgraupes ?

M. le Premier ministre. Neuvièmement, plan de développement pour l'agence France-Presse et pour Radio-France Internationale.

Enfin, je vous annonce ce soir le souhait du Gouvernement que les émissions de télévision du matin commencent dès le 1^{er} janvier 1985. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Ainsi, monsieur Toubon, monsieur d'Aubert, il apparaît, lorsque l'on examine les deux palmarès, que vous n'avez pas choisi le meilleur terrain en invoquant je ne sais quelle censure de l'information, censure qui n'existe absolument pas.

Autre point de vos interventions, la politique générale. J'ai eu le sentiment qu'une partie des propos que vous avez tenus tendraient à censurer non pas le projet de loi sur les concentrations dans la presse, mais une émission de télévision à laquelle j'ai participé. (Sourires sur les bancs des socialistes). Étrange déplacement du débat ! Mais au fond je le comprends, car tout y est politique.

Je ne relèverai pas tous les sujets que vous avez abordés, et je me limiterai à trois d'entre eux. Nous aurons, sur le reste, beaucoup d'autres occasions de débattre dans les semaines et dans les mois qui viennent.

Le premier sujet que je veux aborder est celui de la légitimité, qui revient sans cesse. Il faut être, sur ce point, parfaitement clair. Il n'est pas sérieux de prétendre que les résultats des élections municipales ou cantonales, ou de je ne sais quels sondages, mettent en cause la légitimité du Gouvernement et d'une majorité législative élue peu d'années auparavant et devraient nécessairement aboutir à une dissolution. C'est là une conception erronée de la démocratie, et je m'étonne que des spécialistes de la Constitution de la V^e République puissent commettre une telle erreur.

S'il fallait, après chaque élection intermédiaire, modifier la représentation nationale et changer les orientations gouvernementales, on aurait dû, entre 1974 et 1978, beaucoup modifier à la fois la majorité et le Gouvernement ! A l'époque, en effet, les partis de droite ne cessaient de perdre les élections.

M. Claude Lebbé. Le phénomène n'a jamais atteint une telle ampleur !

M. Marc Lauriol. Ce que vous faites n'est pas sorti des urnes ! C'est exceptionnel !

M. le Premier ministre. Un homme qui respecte les institutions comme vous, monsieur Lauriol...

M. Marc Lauriol. Elles sont mal appliquées !

M. le Premier ministre. ... devrait admettre que des élections intermédiaires non législatives ne peuvent modifier la composition de l'Assemblée nationale et donc remettre en cause la légitimité du Gouvernement.

M. Jean-Claude Gaudin. Nous n'avons jamais dit cela ! (Si ! Si ! sur les bancs des socialistes.)

M. le Premier ministre. Reportons-nous en arrière, si vous le voulez bien.

De 1974 à 1976, et plus encore de 1976 à 1978, lorsque le rassemblement pour la République la critiquait, la petite U.D.F. n'avait qu'une toute petite minorité — je vois M. d'Aubert hocher la tête. (Sourires.) Pourtant, messieurs, cela ne vous a pas empêchés — et voilà qui devrait vous inciter à quelque prudence — de gagner les élections de 1978.

M. Pierre-Charles Krieg. Alors, allez-y !

M. le Premier ministre. Il n'y a pas eu dissolution à l'époque !

Que vous critiquiez le Gouvernement, c'est le rôle de l'opposition et personne ne vous en contestera le droit. Mais instruire un procès en légitimité, et ce quelques semaines seulement après les élections de 1981, et non pas uniquement depuis aujourd'hui, c'est parfaitement déplacé aussi bien sur le fond que du point de vue constitutionnel. C'est une première remarque.

M. Claude Lebbé. Nous continuerons de vous expliquer !

M. Marc Lauriol. Ce que vous faites n'est pas sorti des urnes !

M. le Premier ministre. Deuxième remarque : M. Toubon comme M. d'Aubert ont eu bon de prétendre que le projet de loi sur la presse n'était pas soutenu tel quel par mon gouvernement parce qu'il avait été « initié », comme on dit maintenant, par M. Pierre Mauroy, et ils ont usé, à l'égard de mon prédécesseur, de mots que je juge inacceptables. J'ai d'ailleurs encore dans l'oreille, messieurs, des qualificatifs insupportables que certains d'entre vous, qui ne sont peut-être pas là aujourd'hui, ont prononcé à son égard.

Je veux aujourd'hui, à la place où je suis, rendre hommage à son action et à son courage. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pierre-Charles Krieg. Il les méritait, ces qualificatifs !

M. Robert-André Vivien. C'est un hommage funèbre !

M. le Premier ministre. Ma troisième remarque concernera — point qui a été esquissé par M. Toubon et dont M. d'Aubert, probablement faute de temps, n'a malheureusement pas parlé — ce que l'on pourrait, avec beaucoup d'imagination, considérer comme votre projet de gouvernement.

L'opposition, me semble-t-il, devrait avoir un ou plusieurs projets de gouvernement à proposer aux Français. Or, et ce n'est pas la première fois que je fais cette remarque, une fois la critique assénée — et, comme chacun sait, la critique est aisée — les propositions faites au pays sont réellement très minces. Mais peut-être serons-nous éclairés dans quelque temps.

Au fond, mesdames, messieurs, votre idée maîtresse est d'esayer en France une espèce d'ultralibéralisme, et vous vous inspirez très souvent — cela est d'ailleurs revenu dans les propos de M. Toubon comme dans ceux de M. d'Aubert — de ce qui se passe aux Etats-Unis. Il convient, à cet égard, de bien poser le débat.

L'Amérique est un très grand pays, c'est même un continent, qui dispose de ressources colossales et aussi — avantage que les Européens ne possèdent pas — d'une monnaie, le dollar, qui est celle non seulement d'un pays, mais du monde entier. Certains des résultats qui y sont obtenus doivent, certes, nous faire réfléchir, mais il serait complètement déplacé de vouloir comparer les méthodes qui s'y appliquent et celles qui peuvent exister dans un pays comme la France avec sa situation géographique, sa taille, son histoire, sa réalité sociale et économique.

J'irai plus loin. S'il s'agit, mesdames, messieurs les députés des partis de droite, de comparer deux idéologies, je rappellerai que les méthodes idéologiques qui ont cours aux Etats-Unis s'appliquent dans un pays d'Europe, et c'est avec ce pays qu'il conviendrait d'opérer vos comparaisons. Ce pays, c'est la Grande-Bretagne. Si vous entendez comparer l'ultralibéralisme — que vous souhaitez, si j'ai bien compris — à ce qui se fait en France, comparez la situation de la France et celle de la Grande-Bretagne !

M. François d'Aubert. Un jour, vous licencierez dans l'industrie automobile, comme Mme Thatcher !

M. le Premier ministre. Sans faire de procès à personne, il faut bien dire la réalité telle qu'elle est : en Grande-Bretagne, il y a plus de 3 300 000 chômeurs ; en Grande-Bretagne, cela fait six mois que les mineurs sont en grève...

M. Jacques Baumel. Il y a eu dix ans de socialisme en Grande-Bretagne !

M. le Premier ministre. ... et, puisque vous en parlez, monsieur d'Aubert, l'industrie automobile y représente aujourd'hui 4,5 p. 100 du marché européen, alors que la Grande-Bretagne dispose, par son pétrole, d'un excédent de 140 milliards de francs.

M. Claude Lebbé. Aucun rapport !

M. le Premier ministre. Donc, messieurs, si vous souhaitez continuer sur ce chemin d'ultralibéralisme, cessez de comparer la France et les Etats-Unis d'Amérique, qui ont le privilège de battre monnaie pour le reste du monde...

M. Claude Lebbé. Aucun rapport !

M. le Premier ministre. ... qui représentent au moins cinq fois la puissance industrielle de la France et qui, contrairement à ce que vous dites, financent une partie de leur expansion sur un déficit budgétaire de 200 milliards de dollars. Instruisez plutôt votre comparaison entre la France et la Grande-Bretagne, et faisons juge le peuple français. Nous pourrions, dans ces conditions, discuter utilement de l'ultralibéralisme et de la position que la majorité entend prendre dans ce domaine, et je crois alors que nous gagnerons du terrain ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Il est en revanche un point, qui fera peut-être sourire par son côté un peu « rétro » — mais on peut se permettre, surtout quand on n'est pas bien vieux, d'être un peu archaïque — sur lequel je suis tout à fait d'accord avec M. Toubon. Je suis d'accord — même s'il ne s'agit peut-être pas de lui donner le même contenu, mais c'est une autre histoire — pour développer l'éducation civique. Je pense que c'est une direction dans laquelle il faut s'engager et j'ai d'ailleurs demandé au ministre de l'éducation nationale de réunir une série de conseils — et si certains d'entre vous sont intéressés par ce sujet, pourquoi n'y participeraient-ils pas ? — pour que, dès la rentrée 1985, on insiste dans nos écoles sur cet aspect de la formation qui me paraît très important. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

J'en viens maintenant à l'intervention de M. Jans. J'ai compris que lui et ses amis ne voleraient pas la motion de censure. J'ai également relevé deux observations dans son propos : l'une sur la plus ou moins grande rapidité d'application de la loi et l'autre sur le problème des aides à la presse.

Je précise, pour lever toute ambiguïté, que l'ensemble des dispositions de la loi seront applicables immédiatement, à l'exception d'une, relative aux groupes existants qui dépassent la part de marché prévue par le texte. Mais, une fois la loi en application, il ne sera évidemment plus possible d'opérer de nouvelles concentrations dès lors qu'elles ne seront pas conformes aux dispositions qu'elle instaure. C'est donc sur un point, et sur un point seulement, qu'un report d'application est prévu.

M. Louis Odru. C'est donc un sursis pour M. Hersant !

M. le Premier ministre. Non ! Un délai d'application de vingt-cinq mois est prévu pour certaines mesures, mais il ne sera pas possible d'opérer de nouvelles concentrations.

En ce qui concerne les aides économiques à la presse, dont M. d'Aubert a également parlé, M. Pierre Mauroy avait annoncé qu'il serait procédé à un réexamen des aides de l'Etat et qu'une proposition de réforme vous serait présentée dans la loi de finances la plus proche.

M. François d'Aubert. Celle de 1985 !

M. le Premier ministre. Ce dispositif devait accompagner le projet de loi en discussion. Il faut, en effet, qu'un régime juridique nouveau permette la mise en place d'un nouveau régime économique. Nous ne sommes pas responsables, chacun le sait, du retard pris dans l'examen de ce projet de loi, examen qui a entraîné plusieurs mois, retardant du même coup celui de la réforme économique.

Cette réforme suppose une concertation avec la profession. Elle aura lieu dès que le texte en discussion aura été adopté. En attendant, pour ne pas modifier sans concertation la législation existante, nous avons prévu la reconduction dans la loi de finances 1985 des dispositions en vigueur, sans préjudice des nouvelles mesures économiques sur lesquelles pourra déboucher la future concertation.

M. Jans, enfin, a dit que si quelqu'un devait être censuré, c'était la droite. Je l'ai toujours compris comme cela ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Robert-André Vivien. Voilà au moins un point d'accord !

M. Jean-Claude Gaudin. Jusqu'à quand ?

M. le Premier ministre. Ma dernière observation sera pour souligner combien j'ai apprécié l'exposé juridique très précis de M. Queyranne et le soutien qu'il apporte au Gouvernement. Comme lui-même et M. Jans l'ont noté, un journal est un bien qui est à la fois comparable aux autres en ce qu'il doit tenir compte des contraintes économiques et qui ne l'est pas parce qu'il exprime la liberté, des opinions, une pensée, qu'il a besoin pour cela d'une équipe de journalistes, de techniciens, d'éléments financiers, etc. Le régime juridique de la presse doit tenir compte de cette double nature.

M. Queyranne a par ailleurs rappelé que le projet de loi visait à établir les conditions d'une véritable liberté, du pluralisme et de la transparence de la presse. C'est exactement ce que nous avons voulu faire. Je suis donc heureux que le groupe communiste et le groupe socialiste refusent de voter la motion de censure, et je pense que le projet de loi qui est soumis au Parlement sera utile pour le développement de la presse en France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Explications de vote.

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote. Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Bartolone.

M. Claude Bartolone. Mesdames, messieurs, nous voici donc pour la troisième fois devant un texte qui, M. le Premier ministre l'a rappelé, a été discuté pendant des heures en commission...

M. François d'Aubert. Qu'est-ce que vous en savez ? Vous n'y avez jamais mis les pieds !

M. Parfait Jans. Nous savons lire les comptes rendus !

M. Claude Bartolone. ... et dans cet hémicycle. Les positions des uns et des autres ont été examinées, les arguments écoutés. A ce point de la discussion, tout a été dit, et il n'y a plus aucun suspense.

Pourtant, l'opposition a déposé une nouvelle motion de censure. Je ne surprendrai personne en annonçant que le groupe socialiste ne suivra pas les groupes de la droite !

M. Marc Lauriol. Les groupes de l'opposition !

M. Claude Bartolone. Alors que nous nous proposons d'adapter, de moderniser, d'assuplir l'ordonnance de 1944 sur l'organisation de la presse, alors que le texte qui nous est soumis a pour but de limiter la concentration, d'assurer la transparence et le pluralisme des entreprises de presse, nous voilà une nouvelle fois accusés de porter atteinte aux libertés !

Ce thème n'est pas nouveau. Il est le leitmotiv de l'opposition depuis bientôt dix mois. Pour qu'elle le développe avec une telle opiniâtreté, c'est qu'il doit y avoir à défendre des intérêts particuliers qui n'ont rien à voir avec la liberté de la presse !

L'opposition ne défend pas le pluralisme, mais la concentration. Elle ne défend pas la liberté d'information, mais la prospérité économique et financière d'un groupe de presse. Et il est rare, M. le Premier ministre l'a relevé, d'entendre un membre de l'ancienne majorité s'émouvoir d'un quasi-monopole de la presse.

M. Alain Madelin. Où y a-t-il monopole ? C'est invraisemblable !

M. Claude Bartolone. Or c'est bien dans ce cas précis que la liberté de la presse est mise en péril et c'est bien ce danger que nous voulons éviter.

L'opposition voit dans le projet de loi qui nous est soumis un renforcement du contrôle de l'Etat qui n'existe dans aucun article. Elle veut faire perdurer une situation qui permet le contrôle de toute une partie de la presse par un seul groupe financier.

Elle croit voir dans le texte une atteinte à la liberté d'entreprendre, mais oserait-elle défendre que la liberté d'entreprendre ne doit pas être organisée quand elle peut avoir pour conséquence une atteinte à la liberté d'information ?

Nous, socialistes, nous nous sommes fixé pour mission de développer les libertés. C'est l'objet du projet de loi qui nous est soumis et auquel le groupe socialiste adhère pleinement.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh bien !

M. Claude Bartolone. Mais vous avez faussé le débat, messieurs de l'opposition. Là, déjà, vous avez soumis à vos intérêts partisans l'intérêt national en défendant les positions les plus archaïques pour mieux servir votre dessein. Vous n'hésitez pas à refuser à la France les mécanismes nécessaires au contrôle et à la limitation de la concentration des entreprises de presse dont disposent la plupart des démocraties occidentales, qu'il s'agisse des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie, de la République fédérale d'Allemagne ou de la Grande-Bretagne.

Mais je vais m'arrêter. A quoi bon en dire plus sur le sujet, alors que ce que nous avons entendu, en dehors de quelques arguments rapides qui concernaient la presse, tendait pour l'essentiel à gêner le nouveau Premier ministre et le nouveau Gouvernement. La manœuvre est grossière. On essaie d'enfermer une fois de plus la majorité et le Gouvernement dans l'image de liberticides !

M. Jean-Claude Gaudin. Regardez les communistes !

M. Claude Bartolone. Le groupe socialiste, monsieur le Premier ministre, n'aura pas de peine à écarter ces argumentations politiciennes et, comme vous l'entendez, il ne votera pas la motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Péricard.

M. Michel Péricard. Monsieur le Premier ministre, que le groupe R.P.R. vote la motion qu'il a déposée avec ses amis du groupe U.D.F., cela ne vous surprendra guère. Toutefois je souhaiterais, au cours de cette rapide explication de vote, et surtout après vous avoir entendu, redire les raisons profondes et déterminées de notre engagement.

Je veux d'abord rappeler, ne serait-ce que pour M. Queyranne, que cette motion de censure, c'est, d'une certaine façon, le Gouvernement qui en a souhaité le dépôt en interrompant brusquement le débat sur le projet de loi en discussion, et cela pour la seconde fois.

Votre argument, repris et répété, selon lequel on en avait assez parlé mérite réponse, ...

M. Marc Lauriol. Oh oui !

M. Michel Péricard. ... d'autant plus que je ne pense pas qu'on puisse me reprocher de faire partie de ceux qui ont allongé exagérément les débats.

C'est le droit, il faut quand même que quelqu'un le dise...

M. Marc Lauriol. Exactement !

M. Michel Péricard. ... de l'opposition de conduire comme elle l'entend un débat qu'elle juge essentiel. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Jamais nous ne sommes sortis du sujet. Jamais des manœuvres d'obstruction étrangères au débat n'ont été utilisées. Il existe pourtant des précédents dans des pays démocratiques que nous n'avons pas observés ici. Mais j'ai compris en vous écoutant, monsieur le Premier ministre, que votre patience ne supportait pas une discussion approfondie et je souhaiterais au passage que vous nous indiquiez à combien d'amendements nous aurons maintenant droit dans les discussions que nous pourrions avoir ici. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous avons, il est vrai, dit et répété des vérités qui vous déplaçaient. Mais si vous croyez nous faire taire en interrompant le débat dans l'hémicycle, vous vous trompez lourdement. C'est un sujet sur lequel nous ne vous lâcherons pas...

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Michel Péricard. ... car cette loi conçue dans les vociférations — c'était alors la mode — du congrès socialiste de Bourg-en-Bresse et qui aura dorénavant deux parrains, Mauroy et Fabius, est une loi mauvaise et injuste et nous le dénoncerons constamment.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Très bien !

M. Michel Péricard. Vous allez chercher dans les législations étrangères des justifications. Eh bien, parlons-en, monsieur le Premier ministre.

Je vais vous surprendre : on peut parfaitement légiférer sur la presse. Vous avez parfaitement le droit de déposer un projet, et vous avez parfaitement le droit de chercher les moyens d'assurer davantage le pluralisme, de limiter la concentration, de veiller à la transparence. Il n'y a dans ces objectifs rien qui nous heurte. Mais ne sentez-vous pas qu'une telle discussion est nécessairement délicate, suspecte, quel qu'en soit l'auteur, vous ou nous, et qu'elle exige donc des précautions particulières, des concertations soignées, complètes, véritables, un certain consensus entre toutes les tendances et les composantes philosophiques et politiques du pays puisqu'elle touche à une liberté fondamentale ?

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Michel Péricard. Or c'est exactement le contraire que vous avez choisi : annonce brutale du projet, rédaction bâclée, auditions brèves et incomplètes interrompues brusquement, refus d'écouter la moindre suggestion de l'opposition, ici ou au Sénat.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Marc Lauriol. C'est un scandale !

M. Michel Péricard. C'est qu'en réalité, sous un emballage trompeur, cette loi, votre loi, n'a qu'un seul objectif : démanter un seul groupe de presse, le groupe Hersant, coupable de ne pas soutenir votre politique et votre gouvernement.

M. Guy Ducoloné. Il est un peu coupable d'autre chose !

M. Michel Péricard. Monsieur Ducoloné, je comprends que vous ayez dû rester tard à la fête de *L'Humanité* pour faire nombre. L'excuse votre fatigue mais, je vous en prie, laissez-moi continuer.

Je poserai une question à laquelle je n'attends pas de réponse. Je la pose à tous les membres de cette assemblée et, au-delà, à tous les Français : en est-il un seul, mesdames, messieurs de la majorité, pour croire que l'Assemblée nationale serait en train de débattre aujourd'hui de ce projet de loi si le groupe Hersant soutenait votre politique ?

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Michel Péricard. Vous savez bien que non, et personne ne s'y trompe. Cette loi est tellement une loi de circonstance que vous avez été contraint à une reculée spectaculaire sur la date d'application, non pas pour nous faire plaisir, monsieur le Premier ministre, ni dans un souci d'apaisement, mais parce qu'un calcul élémentaire que n'importe quelle personne de bon sens peut faire montre que vous ne pouviez pas l'appliquer au moment prévu, en pleine campagne électorale, sous peine de heurter tous les Français.

Je ne vous demanderai pas ce qui se passera si, au moment prévu par vous pour son application, nous sommes à nouveau en campagne électorale. C'est une hypothèse parfaitement plausible. Vous pouvez imaginer avec nous qu'en 1986 il se passera quelque chose dans ce pays et que le sort de votre loi n'est pas scellé par le coup de force d'aujourd'hui contre notre droit à en débattre le temps que nous jugeons utile. Son abrogation fait partie des projets, plus nombreux que vous ne croyez, que l'opposition tient à votre disposition et que, surtout, elle présentera au pays le moment venu.

Cela dit, je comprends — et c'est peut-être la seule excuse que je vous trouve — que vous n'ayez pas souhaité retirer ce texte. La lecture de la presse n'est pas toujours agréable pour un pouvoir socialiste et s'il est apparu que vous pouviez faire faire, ça et là, un, deux, trois ou quatre des journaux qui n'ont pas la bonté de soutenir votre politique et qui disent la vérité aux Français, je comprends que vous ayez succombé à la tentation de les censurer à votre façon.

Votre discours eût été plus crédible si, au lieu de vous acharner à sauver cette loi, vous vous étiez préoccupé de ce qui constitue la première priorité pour qui veut assurer le pluralisme de la presse : réformer et amplifier les aides réclamées par tous les organismes de presse.

Votre secrétaire d'Etat prétend que ce débat n'est pas possible tant que la loi en question aujourd'hui n'est pas adoptée. Mauvais argument et raison inexacte, puisque la loi d'aujourd'hui ne traite pas de ce sujet. Rien ne s'opposait à discuter des aides à la presse, si ce n'est que vous n'avez plus d'argent pour cela, comme pour tout le reste.

M. Marc Lauriol. C'est vrai !

M. Michel Péricard. Vous vous moquez peut-être du résultat du vote qui va intervenir tout à l'heure, puisque vous en devinez à l'avance le résultat. Si c'est le cas, vous avez tort. Notre censure, celle de l'opposition provisoirement minoritaire, rejoint celle, immense et majoritaire, elle, des Français qui en ont assez de votre politique et à qui un changement de ton et de discours ne suffira pas longtemps.

Notre censure contre votre loi liberticide, c'est aussi la censure des chômeurs à qui vous avez annoncé que vous n'avez pas de remèdes miracles. C'est la censure de tous ceux qui observent la baisse de leur pouvoir d'achat, personnes âgées et familles que nous recevons chaque jour plus nombreuses dans nos bureaux d'action sociale municipaux. C'est la censure de toutes les victimes de l'insécurité. C'est la censure... Oh ! je m'arrête, monsieur le Premier ministre, car la liste serait longue de tous ceux qui, s'ils pouvaient s'exprimer à cette tribune, voteraient comme nous allons le faire et qui auront sûrement entendu tout à l'heure avec beaucoup de plaisir votre éblouissante démonstration selon laquelle les choses ne vont pas si mal puisqu'elles iraient encore plus mal aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Michel Péricard. C'est la censure de tous les mécontents et de tous les déçus de votre politique et qui demain, si votre loi était appliquée, auraient un peu moins droit à la parole, puisque les journaux qui s'intéressent à leur sort seraient un peu moins nombreux.

Vous auriez pu souhaiter, pour votre image de marque, à laquelle vous êtes si sensible, que votre première motion de censure portât sur un autre sujet. Vous auriez pu vouloir que ce texte fût retiré de la discussion. Vous avez fait un choix contraire. Vous vous êtes rangé dans le camp de ceux que ne troublent pas exagérément les perspectives de la réduction du nombre des journaux en France et, donc, de la liberté dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Tel ne peut être notre choix. Nous, nous ne serons jamais dans ce camp et c'est pourquoi, ni crispés ni décripés — faux débat et mauvais débat — mais sans état d'âme ni hésitation nous vous censurerons ce soir. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, les députés communistes n'ont eu de cesse, dès l'annonce du projet de loi relatif à la transparence et au pluralisme de la presse et à la limitation de sa concentration, d'affirmer qu'une telle réforme était urgente et nécessaire.

L'application sauvage de la loi du profit a démantelé très tôt et progressivement le réseau d'informations libres et pluralistes né de la Libération. D'illégalités en coups de force, la concentration s'est opérée au service d'intérêts mercantiles et exclusifs.

La presse d'opinion, celle qui annonce la couleur et qui concourt au débat démocratique, se voyait étouffée par le carcan de l'argent. Refusant d'appliquer la législation existante, les gouvernements de droite prêtaient la main à ces coups d'Etat permanents contre la démocratie.

La victoire de la gauche en 1981 autorisait des solutions et des mesures de nature à venir en aide à cette presse d'opinion. Une application rigoureuse des ordonnances de 1944 et une modification des aides à la presse permettaient d'inverser le mouvement de concentration de titres, de réduction de la presse d'opinion. Plus un journal est riche, plus il est aidé par l'Etat : c'est ce mécanisme qu'il faut inverser d'urgence.

C'est une autre voie que choisit le Gouvernement. S'inspirant des principes de 1944, il a proposé un texte qui posait peut être plus de questions qu'il n'en résolvait.

L'absence de mesures économiques et les atteintes toujours possibles à l'expression des partis politiques nous ont conduits à poser diverses questions. Les engagements pris par le Gouvernement ainsi que la nouvelle rédaction du texte, sans nous satisfaire pleinement, nous ont autorisés à le suivre sur la voie qu'il a choisie.

Pourtant, une telle loi se devait d'être appliquée rapidement. La droite a disposé de suffisamment de temps. Elle a outrageusement retardé le débat.

M. Alain Madelin. Heureusement !

M. Georges Hage. Cette attitude, s'il fallait encore en faire la démonstration, la disqualifie en ce domaine...

M. Jean-Claude Gaudin. On voit mal ce que vous allez faire !

M. Georges Hage. ...et indique la nécessité de mettre en place rapidement une législation vivifiant la presse.

M. Marc Lauriol. Totalitaire ! Répressif !

M. Jean-Claude Gaudin. Jaruzelski !

M. Guy Ducloné. Monsieur Gaudin, je vous en prie !

M. Georges Hage. Monsieur le Premier ministre, il y a quelque paradoxe à user de la procédure du vote bloqué pour traiter de l'adoption d'un texte alors même qu'on en retarde l'application prévisible.

M. Claude-Gérard Marcus. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Georges Hage. M. Parfait Jans l'a indiqué, les députés communistes n'approuvent pas cette mesure dilatoire. Cela étant, nous considérons que le projet est opportun et qu'il contient de bonnes dispositions.

Nous ne saurions pourtant engager, lors de l'examen du projet de budget, la réforme des aides économiques à la presse sans en connaître le cadre juridique. Ce prochain projet de budget doit être l'occasion de mettre en œuvre les mesures les plus urgentes pour la presse en difficulté. C'est pourquoi les députés communistes, en refusant la censure, continueront d'œuvrer pour la réalisation des engagements de la gauche en matière de presse, donc des engagements de la gauche en matière de liberté d'expression. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Eh bien !...

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Monsieur le Premier ministre, mon collègue Jacques Toubon a rappelé un précédent historique : celui du duc Decazes qui, à votre place, tenta de faire voter une loi scélérate. Si ma mémoire est exacte, dans ce débat célèbre intervint Prévost-Paradol qui lui lança cette apostrophe : « Ce que votre loi ose faire, elle ne le dit pas. Ce qu'elle dit faire, elle ne le fera pas ! » Je crois que cette apostrophe reste d'actualité.

M. Jean-Claude Gaudin. Hélas !

M. Alain Madelin. Monsieur le Premier ministre, vous avez promis de dire la vérité aux Français. Eh bien nous l'attendons.

Pourquoi ce texte ? Nous n'allons pas en retracer le long historique — nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises dans cet hémicycle. Il est tout entier tendu par le désir d'un règlement de compte datant d'avant 1981, confirmé au congrès de Bourgen-Bresse, un règlement de compte repris dans la loi Mauroy, à nouveau proposé par cette loi Fabius, dirige contre un groupe de presse aujourd'hui d'opposition et qui vous déplaît depuis des années.

Il vous déplaît non pas parce qu'il dispose de tant de titres de journaux, ni parce qu'il a la confiance de tant de lecteurs, mais, comme cela fut avoué dans ce long débat, en raison de son contenu.

Oui, c'est une loi de règlement de compte. Défense du pluralisme, lutte contre la concentration ? Balivernes ! En quoi cette loi va-t-elle favoriser, où que ce soit, un quelconque progrès en ces domaines ? Personne, jusqu'à présent, n'a pu répondre à cette question précise, et vous même pas davantage. Pis : si cette loi devait être appliquée, le pluralisme régresserait. Son seul effet, au fond, serait de tenter de provoquer la vente forcée d'un des deux titres quotidiens du groupe Hersant, je veux dire *Le Figaro* ou *France-soir*.

M. Jean-Claude Gaudin. Voilà la vérité !

M. Alain Madelin. Or, tout le monde le sait, cela ne favoriserait en rien le pluralisme d'une presse nationale dont les problèmes sont tous d'ordre économique et dont vous n'avez, depuis trois ans, qu'aggravé les difficultés quotidiennes.

Vous vous êtes heurtés à ce que vous appelez l'obstruction parlementaire. En réalité, ce qui est frappant, ce n'est pas notre obstruction à nous, c'est votre obstination à essayer jusqu'au bout de faire voter par tous les moyens — maintenant le 49-3 — un texte qui, encore une fois, ne méritera pas le nom de loi, qui n'est qu'un abus de pouvoir législatif, car comment qualifier autrement un projet mis au service d'un règlement de compte politique ?

En réalité, notre obstruction, comme vous dites, qui n'est rien d'autre que notre volonté d'aller jusqu'au bout du débat, de vous pousser jusqu'au bout de vos contradictions, sert la cause de la liberté. J'ai cité à diverses reprises cette maxime de Benjamin Constant : « Les libertés sont des résistances ». Qui peut nier que si vous n'aviez pas rencontré une résistance déterminée, farouche, sur la loi sur l'enseignement, cette loi serait aujourd'hui votée ?

M. Claude Labbé et M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Alain Madelin. Qui peut nier que si vous n'aviez pas rencontré cette même résistance parlementaire sur la loi sur la presse, cette loi serait définitivement votée ?

M. Jacques Toubon. Tout à fait !

M. Alain Madelin. Vous ne seriez pas ici et vous n'auriez pas eu à en reporter l'application. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Cette loi, vous en avez honte...

M. Jean-Claude Gaudin. Cela se voit !

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Alain Madelin. ... puisque vous en reportez les délais d'application. Si vous en étiez fier, vous en demanderiez l'application dans toute sa rigueur, au vu et au su des Français, afin qu'ils puissent juger en quoi le pluralisme de la presse va progresser, ou en quoi la concentration sera désormais moins grande.

Hélas ! vous vous êtes aperçu que le compte à rebours était tel que la démonstration interviendrait en pleine période d'élections législatives. En quelque sorte, cette loi était une bombe destinée à démanteler la presse d'opposition. Vous vous êtes aperçu que l'explosion prendrait du retard et que les poseurs de bombe risquaient d'être atteints ! Voilà pourquoi vous en retardez la minuterie. Voilà pourquoi nous avons combattu, dans cet hémicycle et pourquoi nous continuerons à combattre dans le pays un texte qui n'est pas digne du nom de loi.

Votez-vous, monsieur le Premier ministre, lorsqu'on légifère en matière de liberté, on essaye de dégager un consensus. Dès qu'elle touche à une liberté, la loi ne doit pas être pour une majorité le moyen de régler ses comptes avec la minorité mais au contraire celui de garantir les droits de cette dernière.

Vous tentez de briser la presse d'opposition. C'est pourquoi, d'une certaine façon, je me réjouis que cette loi porte votre nom, qu'elle soit la « loi Fabius ». Puissiez-vous, vous, ne pas oublier le souvenir laissé dans l'histoire, et le sort ingrat qui fut réservé à tous ceux qui tentèrent de porter atteinte à la liberté de la presse. En votant cette motion de censure, mon groupe votera aussi pour notre affirmation exigeante des libertés, de toutes les libertés. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Vote sur la motion de censure.

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires à ma gauche si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre H.)

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à MM. les secrétaires non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « pour ».

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin est ouvert à dix-neuf heures quinze.)

M. le président. Il sera clos à vingt heures.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal. *(L'appel nominal a lieu.)*

(M. Guy Ducolone remplace M. Louis Mermeas au fauteuil présidentiel.)

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONE, vice-président.

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure	246
Pour l'adoption	105

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

— 3 —

ENTREPRISES DE PRESSE

M. le président. A la suite du rejet de la motion de censure, est considéré comme adopté, en troisième et nouvelle lecture, le projet de loi tendant à garantir la liberté de la presse et son pluralisme, à assurer la transparence financière des entreprises de presse et à favoriser leur développement, modifié par les amendements n° 1 à 22 adoptés par l'Assemblée nationale et par les amendements n° 23 à 90, 99 et 92 à 98.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. C'est avec une vive satisfaction que le Gouvernement voit la motion de censure rejetée. Je relève cependant un élément très important : pour la première fois, une cinquantaine de députés supplémentaires ont compris que cette loi sur la presse était une bonne loi. Ainsi, alors qu'auparavant les motions de censure recueillaient 155 ou 156 voix, celle-ci n'en recueille que 105, ce qui prouve que le gouvernement Fabius a un soutien encore plus important et que nous sommes sur la bonne voie. Je remercie donc chaleureusement, au nom du Gouvernement, Mmes et MM. les députés de leur confiance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 12 septembre 1984, à seize heures, première séance publique :

Éventuellement, discussion, en quatrième et dernière lecture, du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Cessation de mandat et remplacement d'un député.

Vu les articles L.O. 144 et L.O. 176 du code électoral ;

Vu le décret du 9 mars 1984, publié au *Journal officiel* du 10 mars 1984, chargeant Mme Gisèle Halimi d'une mission temporaire auprès du ministre des relations extérieures ;

Vu le décret du 7 septembre 1984, publié au *Journal officiel* du 8 septembre 1984, prolongeant la mission temporaire de Mme Gisèle Halimi auprès du ministre des relations extérieures ;

M. le président de l'Assemblée nationale a pris acte de la cessation, le 9 septembre, à minuit, du mandat de député de Mme Gisèle Halimi, en raison de la prolongation au-delà de six mois de la mission temporaire qui lui avait été conférée par le Gouvernement.

Par une communication de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, faite en application des articles L.O. 176 et L.O. 179 du code électoral, M. le président de l'Assemblée nationale a été informé que Mme Gisèle Halimi est remplacée, jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale, par M. Maurice Rival, élu en même temps qu'elle à cet effet.

Modification à la composition des groupes

(*Journal officiel*, Lois et décrets, des 10 et 11 septembre 1984.)

GROUPE SOCIALISTE

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(16 membres au lieu de 17.)

Supprimer le nom de Mme Gisèle Halimi.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(12 au lieu de 11.)

Ajouter le nom de M. Maurice Rival.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT*Prestations de services (entreprises).*

690. — 11 septembre 1984. — M. Pierre-Bernard Cousté expose à M. le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur que la société Technip — dont une partie se situe à Lyon — est la première société française d'ingénierie à capitaux publics : 4 000 salariés avec les filiales, dont 400 à Lyon. La conjoncture économique mondiale défavorable explique qu'un certain nombre de contrats prévus, sans avoir été officiellement annulés, ne se soient pas encore concrétisés, notamment avec l'Irak, l'U.R.S.S., la Thaïlande, etc., ce qui justifie les inquiétudes de la direction pour l'avenir, d'autant que les fonds propres de Technip sont insuffisants par rapport au chiffre d'affaires. Toutefois, un des éléments des difficultés de Technip réside dans le rachat, sous la pression des pouvoirs publics, de Creusot-Loire Ingénierie (850 salariés) — rachat d'autant plus inopportun que, sans aider Creusot-Loire, qui connaît le sort que l'on sait, il a aggravé de façon importante les difficultés de Technip. C'est pourquoi cette société a décidé la suppression de près de 30 p. 100 de son personnel, soit 760 personnes, tant à Lyon qu'à Paris et Saint-Nazaire. Si l'on ajoute que le personnel représente seulement 15 p. 100 des frais de la société, on peut se demander pourquoi le Gouvernement ne fait pas à l'égard de Technip le geste qu'il a consenti pour d'autres entreprises, dans des circonstances souvent moins favorables. Il lui demande donc : si elle approuve le plan mis en place à Technip ; ce qu'elle fera (notamment, au niveau des fonds propres de la société) pour apporter « l'oxygène » nécessaire à l'intensification de la négociation des contrats potentiels, afin d'éviter des licenciements qui n'apparaissent pas indispensables ; ce qu'elle fera aussi pour l'ensemble de l'ingénierie française, qui conditionne tant de grands contrats, et dont l'existence est capitale pour toute l'industrie, puisqu'il est connu qu'une heure d'ingénierie engendre dix à quinze heures d'industrie nationale.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du Lundi 10 Septembre 1984.

SCRUTIN (N° 731)

public à la tribune.

Sur la motion de censure déposée par MM. Labbé, Gaudin et quatre-vingt-six de leurs collègues en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution au cours de la discussion du projet de loi garantissant la liberté de la presse et son pluralisme, assurant la transparence financière des entreprises de presse et favorisant leur développement, en troisième lecture. (Résultat du pointage.)

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure..... 246
Pour l'adoption 105

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Foyer.	Médecin.
Alphandery.	Frédéric-Dupont.	Mehaignerie.
André	Fuchs.	Messmer
Aubert (Emmanuel).	Galley (Robert).	Mestre.
Aubert (François d')	Gantier (Gilbert).	Micaux.
Audinot.	Gastines (de).	Millon (Charles).
Bachelet.	Gaudin.	Miossec
Barre.	Geng (Francis).	Mme Missoffa.
Barrot.	Gengenwin.	Mme Moreau
Bas (Pierre).	Goasduff.	(Louise).
Baudouin.	Godefroy (Pierre).	Nungesser.
Baumel.	Gorse.	Ornano (Michel d').
Benouville (de).	Goulet.	Paccou.
Bergelin.	Grussenmeyer.	Perbel.
Bigard.	Guichard.	Péricard.
Birraux.	Haby (René).	Perrut.
Blanc (Jacques).	Hamel	Petit (Camille).
Bourg-Broc.	Harcourt	Peyrefitte.
Brial (Benjamin).	(François d').	Pinte
Brocard (Jean).	Mme Hauteclouque	Pons.
Brochard (Albert).	(de).	Préaumont (de).
Chaban-Delmas.	Hunault.	Richard (Lucien).
Charlé.	Julia (Didier).	Rocca Serra (de).
Chirac.	Kasperelt.	Rossinol.
Clément.	Krieg.	Royer.
Colnat.	Labbé.	Sablé.
Corrèze.	Lancien.	Salmon.
Couve de Murville.	Lauriol.	Soisson.
Dassault.	Léotard.	Tiberi.
Debré.	Lestas.	Toubon.
Deniau.	Ligot.	Tranchant.
Desanlis.	Madelin (Alain).	Valléix.
Dominati.	Marcéllin.	Vivien (Robert-André).
Dousset.	Marcus.	Vuillaume.
Esdras.	Mauger.	Wagner.
Fossé (Roger).	Mayoud.	Zeller.
Fouchier.		

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1956.)

MM. Alphandery à M. Birraux.
André à M. Godefroy (Pierre).
Aubert (Emmanuel) à M. Julia (Didier).
Bachelet à M. Marcus.
Barre à M. Gaudin.
Barrot à M. Desanlis.
Baudouin à M. Harcourt (François d').
Benouville (de) à M. Lauriol.
Bergelin à M. Vuillaume.
Bigard à M. Aubert (François d').
Blanc (Jacques) à M. Dominati.

MM. Bourg-Broc à M. Nungesser.
Brial (Benjamin) à M. Lancien.
Brocard (Jean) à M. Léotard.
Brochard (Albert) à M. Dousset.
Chaban-Delmas à M. Gorse.
Chirac à M. Labbé.
Clément à M. Audinat.
Dassault à M. Vivien (Robert-André).
Debré à M. Krieg.
Deniau à M. Péricard.
Esdras à M. Sablé.
Fossé (Roger) à M. Pons.
Fouchier à M. Ligot.
Foyer à Mme Missoffa.
Galley (Robert) à M. Petit (Camille).
Gastines (de) à M. Préaumont (de).
Geng (Francis) à M. Hamel.
Goulet à M. Tranchant.
Grussenmeyer à M. Wagner.
Guichard à M. Valléix.
Kasperelt à M. Couve de Murville.
Mauger à M. Bas (Pierre).
Médecin à M. Frédéric-Dupont.
Mehaignerie à M. Fuchs.
Messmer à M. Colnat.
Mestre à M. Micaux.
Millon (Charles) à M. Mayoud.
Miossec à Mme Hauteclouque (de).
Mme Moreau (Louise) à M. Marcéllin.
MM. Ornano (Michel d') à M. Gantier (Gilbert).
Paccou à M. Pinte.
Perbel à M. Corrèze.
Perrut à M. Lestas.
Peyrefitte à M. Charlé.
Richard (Lucien) à M. Tiberi.
Rocca Serra (de) à M. Baumel.
Rossinol à M. Haby (René).
Royer à M. Hunault.
Salmon à M. Goasduff.
Soisson à M. Gengenwin.
Zeller à M. Madelin (Alain).

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (284) :

N'ont pas participé au scrutin : 284.

Groupe R. P. R. (89) :

Pour : 61 ;

N'ont pas participé au scrutin : 28 : MM. Ausquer, Barnier, Cuvaillet, Serge Charles, Chassegnel, Cousté, Delatre, Durr, Falala, François Fillon, Gascher, Gissinger, Jacques Godfrain, Charles Haby, Hamelin, Inchauspé, René La Combe, Lalleur, de Lipkowski, Jean-Louis Masson, Narquin, Noir, Raynal, Bernard Rocher, Sautoni, Séguin, Sprauer, Welsenhorn.

Groupe U. D. F. (61) :

Pour : 10 ;

N'ont pas participé au scrutin : 21 : MM. Bayard, Bégaull, Houvard, Jean Briane, Caro, Dallet, Deffosse, Deprez, Adrien Durand, Fèvre, Kergueris, Koehl, Gilbert Mathieu, Moutoussan du Gassel, Mesmin, Pernin, Proriot, Rigaud, Sautier, Scillingier, Slasi.

Groupe communiste (44) :

N'ont pas participé au scrutin : 44.

Non-inscrits (12) :

Pour : 4 : MM. Audinat, Hunault, Royer, Sablé ;

N'ont pas participé au scrutin : 8 : MM. Branger, Fontaine, Mme Florence d'Harcourt, MM. Juvenin, Pidjol, Maurice Rival, Sergherbert, Siron.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75737 PARIS CEDEX 18. Téléphone } Renseignements : 575-43-31 Administration : 578-41-39 TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu.....	100	813	
33	Questions	100	813	
Documents :				
07	Série ordinaire	835	1 232	
27	Série budgétaire	170	265	
Sénat :				
05	Compte rendu.....	92	320	
35	Questions	92	320	
09	Documents	859	1 183	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **2,40 F** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)